

Département : 51
Aire d'étude : MONTMORT LUCY
Commune : BAYE
Lieu-dit : ANDECY
Dénomination : ABBAYE
Destinataire : DE BENEDICTINES
Vocabulaire : NOTRE DAME D'ANDECY
Destinations successives et actuelles : DEMEURE

IA51000025

Coordonnées : LAMBERT1 X = 0706250 Y = 0129650

Cadastre : 1984, 1824 C1 11

PROPRIETE PRIVEE

Dossier d'INVENTAIRE TOPOGRAPHIQUE établi en 1993 par INGUENAUD VIRGINIE

(C) INVENTAIRE GENERAL, 1993

HISTORIQUE

ABBAYE BENEDICTINE FONDEE AU 12E SIECLE ; IL NE RESTE PLUS RIEN AUJOURD'HUI DES BATIMENTS MEDIEVAUX ; L'ETAT ACTUEL DU BATIMENT PRINCIPAL SUBSISTANT EST CELUI DE LA RECONSTRUCTION DE CLAUDE LOUIS D'AVILER DE 1756 A 1761 : L'EGLISE EN OCCUPE LE 1ER ETAGE ; DANS LES ANNEES 1780, FRANCOIS BURON INTERVIENT POUR DIVERS TRAVAUX TOUCHANT LA FERME ATTENANTE, TANDIS QUE L'EGLISE EST ORNEE D'UN NOUVEL AUTEL AVEC SON TABLEAU (DISPARUS) ; VENTE COMME BIEN NATIONAL EN 1791 ; EN 1822 DEMOLITION DE LA PARTIE GAUCHE DU BATIMENT PRINCIPAL OU SE TROUVAIT LE CHOEUR DE L'EGLISE ; REMPLACEMENT PAR UN PAVILLON VERS 1860 ; L'ENSEMBLE DES BATIMENTS ABBATIAUX DEVAIENT AUTREFOIS SE REPARTIR AUTOUR D'UNE COUR FORMANT CLOITRE (VOIR PARTIES DES PLANS DE DAVILER) ; IL SUBSISTE EGALEMENT A GAUCHE DE LA COUR ACTUELLE UNE PETITE CONSTRUCTION CONNUE SOUS LE NOM DE LOGIS DE L'ABBESE, DATANT SANS DOUTE DE LA FIN DU 17E OU DU DEBUT DU 18E SIECLE CAR NE FIGURANT PAS DANS LE DEVIS DE DAVILER NI DANS LES AUGMENTATIONS ; RUINES D'UN PIGEONNIER QUI AURAIT ETE EDIFIE AU 17E SIECLE AVEC DES PIERRES DE DEMOLITION PROVENANT D'UNE MAISON SISE A FORFONTAINE (PRES DE CONGY) ; RESTES DES BATIMENTS ABBATIAUX ET FERME SONT DE NOS JOURS 2 LOTS DIFFERENTS

DESCRIPTION

SITUATION : ISOLE

COMPOSITION D'ENSEMBLE

Parti de plan d'ensemble : PLAN RECTANGULAIRE SYMETRIQUE

Parties constituantes : LOGEMENT, EGLISE, LOGIS ABBATIAL, PIGEONNIER, FERME

MATERIAUX

Gros oeuvre : PIERRE DE TAILLE

Couverture : TUILE PLATE, ARDOISE

STRUCTURE

Vaisseaux et étages : 3 ETAGES CARRES

Couvrement : VOUTE EN BERCEAU

ELEVATIONS : ELEVATION A TRAVEES, ELEVATION ORDONNANCEE

Département : 51 BAYE

Lieu-dit : ANDECY

Dénomination : ABBAYE

COUVERTURE : TOIT A LONGS PANS, GROUPE, TOIT EN PAVILLON

DISTRIBUTION : ESCALIER TOURNANT

DOCUMENTATIONArchives

A.D.Marne

- Série H 66 H 4 (communauté), pièces 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10 (cf. annexe 1)
 66 H 7 (biens et revenus) pièce 21 (cf. annexe 1)
 66 H 8 (bâtiments) pièces 1, 3 (cf. annexe 2)
 66 H 9 (bois) pièces 18, 21, 23/3 (cf. annexe 2)
- Série B 14 B 40 (cf. annexes 3, 4, 5, 6, 7, 8)
- Série L 1 L 1381 (cf. annexe 9)
- Série Q 1 Q 2
 1 Q 320 (cf. annexe 10)

Bibliographie

BARTHELEMY (Edouard de). *Le cartulaire de l'abbaye d'Andecy*, in Mémoires de la S.A.C.S.A.M., 1887, p. 89-138.

BARTHELEMY, *Diocèse ancien...*, p. 160-162.

BARTHELEMY, *Essai sur les abbayes...*, p. 43-46.

BAUGIER, *Mémoires...*, p. 173-174.

BOURGEOIS, *Notice historique*, p. 34.

BOURGEOIS, *Promenade...*, p. 112-113.

CHALETTE, *Statistique...*, p. 128.

COTTINEAU, *Répertoire...*, p. 95.

FONTAINE, *La Brie champenoise...*, p. 18.

HERBETTE, *Dans la Brie...*, p.30 (mention).

L'abbaye Notre-Dame d'Andecy 1131-1973. S.l.n.d.

MILLARD (Abbé). *Histoire de l'abbaye d'Andecy*, in Mémoires de la S.A.C.S.A.M., 1888 p. 53-200, 1889 p. 81-198.

POINSIGNON, *Géographie...*, p. 119 (mention).

RIVIERE (A.). *Rapport sur l'histoire de l'abbaye d'Andecy*, in *Mémoires de la S.A.C.S.A.M.*, 1887, p. 33-38

VALENTIN, *Notions...*, p. 188 (mention rapide).

A.D. Marne, série H

ABBAYE D'ANDECY

66 H 4 communauté

- pièce n°1 quittance donnée par l'abbesse d'Andecy aux religieux de Toussaints à Châlons pour les reliques et bijoux de l'abbaye envoyés en garde à Châlons pour faits de guerre (le 14 dec. 1462)
- pièce n°2 lettres de Nicolas de Lanisson, vicaire général de Philippe de Lenoncourt, évêque de Châlons, annonçant qu'il viendra faire la visite du monastère le vendredi suivant (le 21 janvier 1555)
- pièce n°3 lettres royales permettant à l'abbaye de recevoir de dots pour ses religieuses jusqu'à concurrence de 30 000 livres, et ce pour pourvoir à la reconstruction du monastère (1695)
(religieuses *dans la nécessité de faire bastir*)
- pièce n°4 commission de Nicolas de Saulx-Tavannes, évêque de Châlons, pour inventorier des effets de l'abbesse de Lorges, décédée (le 4 déc. 1727)
- pièce n°6 procès-verbal de visite de Monseigneur de Choiseul-Beaupré, évêque de Châlons, après le décès de l'abbesse, Mme de Boufflers (+le 13 avril 1746), le 5 mai 1746
- pièce n°7 inventaire général, par Pierre Jossin (prêtre de Congy), de tous les meubles, argenterie, linges et effets contenus dans le logement abbatial et l'abbaye suivant l'ordonnance épiscopale (début le 6 mai 1746, clôture le 11 mai)
- pièce n°10 procès verbal de dépôt entre les mains des officiers municipaux de Sézanne de l'argenterie de l'abbaye en vue du don patriotique (1789, 22 déc.), pour la déduction des impositions du quart des revenus de l'abbaye.
(dépôt effectué par Capon, religieux dominicain directeur de l'abbaye:
1-cuillère d'argent..., poinçon de Paris
2-4 pièces d'argenterie..., poinçon étranger
3-2 gobelets..., poinçon de province
4-2 croix et un goupillon..., poinçon de province
5-1 bénitier et 1 cuvette..., poinçon de province
pour 1020 livres 7 sols 6 deniers)

66 H 7 biens et revenus

- pièce n°21 constructions de la ferme et du château (plan)

66 H 8 bâtiments

- pièce n°1 état des réparations à faire aux bâtiments du couvent, de l'église et des fermes (1724-1785)
- pièce n°3 marchés pour les réparations avec les charpentiers (réception des ouvrages le 21 mai 1781 avec Pierre et Louis Gé, de Congy, *selon dessin qui en a été fait par le sieur Buron*, payés 204 livres le 1er sept. 1782) et le serrurier (passé le 8 sept. 1785 avec André Herbin, de Congy)

66 H 9 bois

- pièce n°18 requête pour l'exploitation d'une coupe extraordinaire nécessitée par la reconstruction de l'église abbatiale (1756)
- pièce n°21 réparations aux bâtiments (1779)
- pièce n°23/3 *requêtes pour l'exploitation...vu l'état de dégradation des bâtiments...*

66 H 8

- pièce 1/2 *Adjudication au rabais des ouvrages à faire tant à l'église qu'aux bâtiments et ferme de l'abbaye d'Andecy, le 20 juin 1785 (en exécution de l'arrêt du conseil du roy du 28 sept. 1779)*
Extrait des registres du greffe de la Maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Sézanne
De par le roy et Messire André de Cheyssac chevalier conseiller du roy en ses conseils grand maître enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts de France au département de Languedoc...
(ensuite reprise quasi-identique du devis de Buron de la cote 14 B 40)
A la fin, précision de la vente du quart de réserve adjudgée le 16 aout 1784-
Adjudicataires des ouvrages à faire: Dominique Caye (de Sézanne, menuisier), Antoine Courpoulin (de Sézanne, maçon), Nicolas Leclerc (de Sézanne, jardinier)

A.D. MARNE, série H : abbaye d'Andecy

66 H 8

pièce 1/1

Ce jourd'hui dix septième septembre mil sept cent vingt quatre en ... de l'ordre de Messire Alexandre ... de la Faluse, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, grand maître enquesteur et général réformateur des Eaux et Forêts de France au département de Paris et Isle de France, le dit ordre en datte du 26 juillet dernier portant que nous Charles Benoist Fortin architecte a Paris, et commis de par le dit ordre pour l'exécution des ordres du conseil, nous transportons à l'abbaye d'Andecy distante de 28 lieues de Paris, pour y faire l'inventaire, description et toisé, du resplant de sept cent arbres, et à la visite et estimation des ouvrages à faire par les dames abbessse et religieuses du dit lieu, ainsy qu'au devis d'ycelles à faire ... en une maison seize à Sézanne et estimation d'icelle, et à la vérification de l' ... et estimation de la nouvelle construction des bastimenets mentionnés par un nouveau devis et plan proposé par les dittes dames, et qui sera par elles ... ; pourquoi étant arrivé à la ditte abbaye le dit jour dix septième septembre nous sommes adressé à Madame l'Abbesse qui nous a fait conduire par son intendant à tous les endroits cy après expliqués pour dresser notre présent procès verbal des visittes, ainsy que nous avons fait , en conformité du dit ordre dont nous sommes chargé et suivant lequel nous avons procédé ainsy qu'il ensuit,

Premièrement

... nous nous sommes transporté pour la première fois en l'abbaye d'Andecy suivant l'ordre de Monseigneur de la F... , pour y visiter les bastiements de la ditte abbaye et dépendances, et à faire l'estimation de 700 pièces d'arbres abattus, et y estant arrivé le quatrième novembre de la ditte, nous avons dressé le procès verbal de tout ce que dessus, ce qui n'avoit pas eu lieu, faute d'avoir été suivy et excuté, des commencements par les parties interessées; c'est ce qu'à donné lieu à cette deuxième visittte, dont nous avons dressé notre deuxième présent procès verbal, pour servir de réforme au premier.

Avons commencé par la visittte de l'ancien corps de bastiment en mazure qui composoit autrefois l'infirmerie au premier étage, et à la boullangerie et buanderie au rez de chaussée, et au dessus de l'infirmerie n'estoit qu'un grand grenier et corps de bastiment contenant 15 toises et demie de long sur 7 toises de larges hors oeuvre ...

mais ce comme la longueur ancienne des bastiments est inutile, et qu'il est beaucoup plus à propos d'ellever un peu plus qu'il n'est afin que le plancher du premier étage et des greniers se trouvent de niveau, celui du rez de chaussée, devant estre de quelques pieds plus ... que celui du cloistre, à cause de la buanderie et scellier, qui se trouvent dessus en reconstruisant le dit bastiement à neuf, il sera reduit à 11 toises 4 pieds de longueur, le tout hors oeuvre, afin que l'augmentation en exhaussement fasse compensation sur la partie de longueur supprimée et à cet effet seront fait les ouvrages cy après

Scavoir

Après que la démolition du dit ancien corps de bastiment aura ete fait en entier et de fond en comble et de toutte son ancienne longueur et largeur, et que les matériaux qui se trouveront

bons pour être employés auront été mis à part, et les immondices et gravois rependus aux endroits indiqués par Mme l'abbesse

Seront faits les murs de face ... du dit corps de bastiment, lesquels seront fondés sur le bon et solide fond, et auront 3 pieds d'épaisseur jusqu'au rez-de chaussée des ... , et de 2 pieds et demi d'épaisseur depuis les dites ... jusqu'au bout de l'entablement qui sera posé de niveau, à celui du pavillon; attendant des dits murs seront construits en mortier de chaux et sable et moilon ravalés des 2 costés comme ceux du dit ancien pavillon. Observant aussi pareille construction pour les pierres de taille dure qui seront employés tant en assises au rez-de-chaussée qu'en coignures, plaintes, entablements, croisées et soupiraux, lesquelles pierres seront en tout pareille construction que celles qui sont employées au dit ancien pavillon et corps de logis sur le jardin, les dits murs de face en trois sens contiendront ensemble 34 toises 4 pieds d'épaisseur y compris les 2 liaisons sur l'ancien pavillon sur 40 pieds de haut compris 3 pieds en fondation du dessus et plus bas que la terre de la terrasse du jardin, ce qui produira 231 toises et 4 pieds des dits murs que nous estimons et compris la taille et pose de toute la pierre de taille et les saillies ou moulures d'architecture pour que le tout soit conforme à l'ancien pavillon qui reste et auquel il se doit joindre et raccorder la somme de 5546 livres 13 sols 4 deniers

Seront faits les murs de refond de l'un dans toute la longueur et les 2 autres faisant le travers (?) du dit bastiment, les dits 3 murs seront construits en moilon et mortier de chaux et sable et auront 2 pieds d'épaisseur du dessus des terres jusqu'au haut et 2 pieds et demy dans les terres, et qui produiront ensemble 23 toises 4 pieds de long, sur 38 pieds de haut y compris les 3 pieds. Comme au mur de face et jusque sous les planchers du grenier, ce qui produira 149 toises et demie 14 pieds des dits murs, que nous estimons ensemble la somme de 1798 livres 3 sols 4 deniers

(ensute fosse d'aisance, 157 livres 10 sols plus 2 livres)

Comme les premiers planchers sur les sollives et sera élevé de 2 pieds et demy par le dessus du carreau du cloistre, il sera posé 6 marches de pierre de taille dure d'une seule prisée de chacune 6 pieds de long et d'1 pied de giron non compris le recouvrement sur 5 pouces de hauteur, comme aussi seront fournies et posées pareilles marches de pierre dure pour descendre au cellier, ce qui produira ensemble environ 2 toises et demie quarrées superficielles reduites et marches de pierre que nous estimons la somme de 75 livres

Sera fait la maçonnerie de 13 manteaux et tuyaux de cheminées, lesquelles seront construites avec briques et mortiers de chaux et sable, et les joints proprement fait avec pareil mortier fin ... des dits tuyaux ... pour la grande prisée qui sera au même niveau que les sollives et pourra servir de buanderie, les autres à l'étage au dessus, et les 6 autres à l'étage au dessus du grenier et lesquelles 6 dernières seront adossées l'un sur l'autre et ne seront séparés que par des languettes de brique, ainsi que les 4 à l'étage au dessus des pièces sur le jardin observant de les ... dans les murs pour que manteaux et tuyaux d'en bas soient rangés ainsi qu'ils sont marqués sur les plans, les 13 manteaux et tuyaux de cheminées 40 toises quarrées superficielles de languettes de brique jusque sous les planchers des greniers que nous estimons ensemble la somme de 400 livres

Seront élevées les souches des dites cheminées depuis le dit plancher des greniers jusques et compris 3 pieds au dessus du faist du comble, le tout de pareille construction de brique et

mortier que dessus, observant pareilles pleintes et couronnement en brique qu'aux anciens tuyaux du pavillon, et que tous les tuyaux aient au moins 3 pieds de longueur sur 6 pouces de largeur, le tout dans oeuvre, le tout produira 60 toises quarrées superficielles de languettes de brique y compris les saillies et les plaintes du couronnement, ce que nous estimons ensemble la somme de 600 livres

(Chaussées d'aisance avec leurs cheminées au derrière, 140 livres)

Sera fait et posé avec mortier de chaux et sable le grand carreau de terre cuite dans toute l'étendue du rez-de-chuassée et pareil à celui du cloistre, lequel contiendra 60 toises quarrées superficielles, que nous estimons la somme de 360 livres

Sera aussi fait et posé le carreau de terre cuite dans le dortoir et lieux communs et pallier de l'escalier du premier etage qui sera de niveau aux anciens dortoirs et qui produira 17 toises de pareil carreau posées avec pareil mortier de chaux et sable ce que nous estimons la somme de 102 livres

Sera fait et fourni le petit carreau en terre cuite sur les planchers des greniers avec mortier de chaux et sable, ce qui produira 64 toises quarrées superficielles que nous estimons la somme de 256 livres

Sera fait la maçonnerie de toutes les cloisons des 2 grands étages, lesquelles seront faites avec des torchis entre les potteaux, lattes des 2 costés, et recouvertes et enduittes avec mortier fin de chaux et sable fait exprès, les dittes cloisons contiendront ensemble 28 toises de long tant pour le 1er que pour le 2nd étage sur la hauteur de chacun des dits étages ce que nous estimons en égard aux bases des parties qu'il faut de suivre la somme de 250 livres

Seront faits les percements de 2 ouvertures l'une au 1er et l'autre au 2nd étage pour communiquer de l'ancien pavillon au bastiment, les dittes ouvertures seront de grandeur comme marquée sur le plan et pour convenir tant en hauteur qu'en largeur au cloistre et à l'enfilade du dortoir au dessus, comme aussi sera fait les changements de la cloison de l'encoignure du dit ancien pavillon sur le jardin tant en maçonnerie que charpente pour diminuer la ditte chambre et former le corridor d'enfilade, tant à l'ancien dortoir qu'au nouveau, et seront faits les raccordements et de lambris et de carreaux enduits et autres nécessaires et à ce sujet, et de plus seront faits les exaucements sous les pieds de chevrons et au ... du bastiment neuf dans le grenier le tout estimé ensemble la somme de 100 livres

Sera fait la maçonnerie de la cloison du haut de l'escalier en 2 sens pour séparer du grenier en 29 pieds de pourtour sur 8 et 9 pieds de haut et de mesme construction que celle d'en bas, comme aussi sera fait la maçonnerie des marches de l'escalier et des palliers lesquels seront hourdés et lambrissés par dessous et le ... par dessus ce que nous estimons y compris les murs d'échiffre sous et le patin la somme de 120 livres

Sera fait la charpente du corps de bastiment, savoir le comble sera composé de 5 ... chacune d'un entrain par le pied de chacun de 40 pieds de long ... 2 ... de poutre qui ne seront soutenus que par les murs et par la cloison auront 14 et 15 pouces de gros, et les bois autres auront 12 pouces de gros et observant qu les dits entrains n'exedent pas le dessus, et le carreau des dits

greniers du dessus des dits 5 antraits seront posés 5 faux antraits de chacun 24 pieds de long de 10 pouces de gros, 2 jambes et de forces et au dessous et de chacun des dits faux antraits de 12 pieds de long de 10 pouces de gros avec leurs blochets, et liens de longueurs et grosseurs nécessaires, 2 arbalétriers et à chaque ferme de chacun 27 pieds et de 15 et 9 pouces de gros, un poinçon de 12 pieds de long et de 8 pouces de gros, 2 contrefiches entre le dit poinçon et les arbalétriers de chacun de 6 pieds et de 6 pouces de gros, en cours de platte forme sur les murs en 3 sens faisant environ 30 toises de longueur compris les joints assemblés en queue d'hirondelle et de 4 et 9 pouces de gros, au dessous comme au comble de l'ancien pavillon 3 et couvres (?) de pannes faisant ensemble 86 toises et pourtout de 7 et 8 pouces de gros, avec les tasseaux et chantignolles nécessaires, 2 arrestiers, et pour la croupe de chacun 33 pieds de long et de 6 et 9 pouces de gros, 2 noues vers la comble et l'ancien pavillon d'environ mesme longueur et grosseur, les ... et ... de croupe seront proportionnées aux 5 formes et dessus expliquées et 60 couples de chevrons enduites à cause des ampançons de la croupe et de la noue lesquels seront espacés de 4 à la lettre, et auront chacune 10 toises de longueur de 3 et 4 pouces de grosseur, comme aussi fait la charpenterie de 4 ... savoir 2 sur le jardin et 2 sur la cour lesquelles seront en toute pareille à celles de l'ancien pavillon et corps de logis, le tout produira la quantité de 472 prisées de bois, compensation faite des raccordements au comble de l'ancien pavillon, que nous estimons la somme de 1888 livres

Sera fait la charpente des 3 plachers d'un sur l'autre des dits corps de bastiment, lesquels seront composés de chacun 3 poutres de chacune 40 pieds de long dont 2 de 14 et 15 pouces de gros, et l'autre qui ... suivra de sablière sur la cloison de refend n'aura que 10 à 12 pouces de gros, et dans chaque plancher qui sera composé de 6 travées qui sont celles des 2 lions (?) seront garnies de solives de 12 pieds de long et les autres travées de 6 pouces de gros, ce qui fera 162 solives de 12 pieds de long et 480 solives de 10 et demy de aussi de long pour les dits 3 planchers, ce qui produira 1058 prisées de bois que nous estimons la somme de 4232 livres

Seront faites et fournies les embrasures de longueur et grosseur suffisant pour les 2 grandes ouvertures dans le mur de l'ancien pavillon et pour les portes et grandes ouvertures dans les murs de refend ce qui produira 30 pièces de bois que nous estimons la somme de 120 livres

Seront faites les cloisons du 1er et 2nd étage lesquels seront construits avec sablières ... et potteaux le tout de 4 et 6 pouces de gros et observant que les potteaux ne soient espacés que de 9 pouces d'entrevoûte ce qui produira de longueur des dittes cloisons d'environ 12 pieds de hauteur, réduit du fort au faible, ce qui produira 110 prisées de bois, que nous estimons la somme de 440 livres

Sera fait la charpenterie de l'escalier en la hauteur de 2 étages lequel sera composé de noyaux ... ou de limons et courbes de longueur et grosseurs convenables ainsy que les marches de 5 et 7 pouces de gros, dont les plus courtes auront 4 pieds de long dans oeuvre, et de solivaux, marches de palliers et autres bois de longueur et grosseur nécessaires pour la solidité, observant que les marches n'ayant que 5 pouces et demi au plus de haut et moins si il se peut sur 1 pied de giron, et que les courbes, limons, marches, pattins, ou n'ayant ... soient hornés de moulures sur les arestes de devant, ce qui produira 80 prisées de bois, que nous estimons la somme de 320 livres

Sera fait la cloison en 2 sens du haut de l'escalier pour la séparer des greniers, laquelle contiendra 29 pieds de pourtour sur 8 à 9 pieds de hauteur et sera construites avec poteaux et sablières comme celles ci devant expliqués et sera aussi fait le plancher au dessus du dit escalier lequel sera composé de 17 solives et 13 pieds et 12 de long et de 4 et 6 pouces de gros, ce qui produira la quantité de 25 prisées de bois, ce que nous estimons la somme de 100 livres

Seront fournies et posées toutes planches sur lesquelles sera posé le carreau et suivront l'entrevouste à toutes les solives des 3 planchers l'un sur l'autre et des paliers de l'escalier, les dites planches auront 8 à 9 pouces de large et 1 pouce d'épaisseur, et seront clouées sur les dites solives par les 2 bords aux bons clouds espacés de pied en pied, toutes les dites planches composant ensemble 1100 toises de longueur ce que nous estimons ensemble y compris les clouds la somme de 880 livres

Sera fait la couverture de tuille du corps de logis avec les raccordement au comble de l'ancien pavillon et tant lattes et contre lattes, aux bonnes lattes neuves en coeur de chesne ce qui produira la quantité de 150 toises de couverture y compris les 4 lucarnes qui seront armées et revestues d'ardoises sur tous les bois et jouées dont le 6ème de tuille ... manière à bout et le reste de tuilles neuves des meilleures qualités du pais, ce que nous estimons la somme de 1312 livres 10 sols

Et pour la plus valeur de l'ardoise qui sera employée revestiment des 4 lucarnes que nous estimons la somme de 20 livres

Sera fait la menuiserie du corps de bastiment scavoir les 6 croisées du corps de la buanderie sur la face du jardin seront toutes pareilles à celles du pavillon attenant au rez-de-chaussée des terres et jardin et seront garnies de ... et ferrures et vitrerie

Seront faites les 24 portes tant pour les 3 pièces de la dite buanderie que pour le sellier lesquelles portes seront pleines et de bon bois de chesne bien assemblées et collées à rennures et languettes et de 15 lignes d'épaisseur, et auront environ 6 pieds et 1/4 de haut sur 3 pieds de large, garnies chacune de 2 fortes pentures de 2 pieds et demy de long, de 2 forts gonds et ... bonne serrure aux ...

Seront faites et fournies les 13 croisées de l'escalier pour l'étage du rez-de-chaussée, qui ne sera élevé que de 2 pieds et demy plus haut que le carreau du cloistre, les dites croisées seront de bon bois de chesne et pareilles à toutes celles de l'ancien pavillon attenant et garnies de pareilles fermes et vitreries

Seront faites et fournies les 9 portes pour la dit étage lesquelles seront avec doubles chambranles et embrasements assemblés abonnement et dont les batis auront 15 lignes d'épaisseur et seront de mesme grandeur que celles de l'ancien pavillon attenant le grenier, pareilles ferrures et serrures,

Seront faites et fournies les 14 croisées pour le 2nd étage au dessous des greniers lesquelles seront en tout pareilles à celles du mesme étage qui est celui du dortoir dans l'ancien bastiment, observant que la croisée du bout du dit bastiment neuf couchant sera plus large que les autres, et seront garnies au surplus de pareilles ferrures et vitreries

Seront fournies les 8 portes pour le dit étage lesquelles seront en tout pareilles à celles des celules du dortoit et seront garnies de pareilles serrures et ferrures

Sera fait et fourni la prote pour le grenier ainsy que les volets pour les 4 lucarnes, le tout en bon bois de chesne assemblées et collées à rennures et languettes de 12 lignes d'épaisseur garnies de fortes ferrures, scavoir 2 pentures et 2 gonds, aux bonnes serrures pour la porte et 2 pentures 2 gonds et 1 vantail pour chaque volet des lucarnes

Seront faites et fournies les lunettes avec leurs petites cloisons et pour ces lieux communs tant au grenier qu'au 2nd étage, les dittes lunettes seront en bon bois de chesne de 18 à 20 lignes d'épaisseur, et les petites cloisons de séparation seront ... de 14 à 15 lignes d'épaisseur au travers pour le devant et au bout des cloisons et pour les entretenir et qui portera les rideaux que l'on pourra mettre devant les cloisons et auront 4 pieds de long chacune sur 5 pieds et demy de hauteur

Pour les articles concernant la menuiserie et dessus expliqué pour le dit bastiment montant ensemble à la somme de 2705 livres

Sera fait la rampe de fer de l'escalier laquelle sera composée d'une plate bande de fer plat par le bas, et appuis par le haut, de fer carré garni entre 2 de barreaux montant aussy de fer et d'un pouce carré, et par dessus le dit appui de fer carré sera mise une platte bande de fer estampée, la ditte rampe contiendra 10 toises de pourtour pour monter jusque dans le grenier, compris la longueur du palier d'en haut, que nous estimons la somme de 250 livres

Seront faits et fournis 20 entrails et 20 tirants de fer qui seront posés au bout des 5 antraits au droit du plancher de grenier et au bout de la 3ème poutre et des 2 murs de refend au droit du plancher au dessous du précédent, les dits tirants auront chacun 3 pieds et demy de long et seront de fort fer plat attachés aux poutres ou entrails par un talon entaillé d'un pouce dans les bois et à clouds ou chevilles avec chacun ou chevilles ou forts clouds de fer doux et les autres seront de mesme longueur et de fer carré de 15 lignes et de plus seront fournis tous les gros fers consistant en ... pour les estriers, bandes de ... , mantaux des cheminées, chevilles et chevillettes d'entre le coup (?) et autres gros fers nécessaires pour la construction du dit bastiment que nous estimons à la quantité de 3000 livres pesant de fer, ce que nous estimons la somme de 600 livres

Sera fait la peinture et impression en huile en 2 couches en couleur de bois et de toutes les croisées et de la porte, tant de la buanderie que des 2 étages au dessus et des voutes des 4 lucarnes des greniers sur toutes les faces qui paroissent au dehors tant sur les jardins que sur la cour, le tout produira soixante toises quarrées superficielles reduittes des dittes impressions à 2 couches, ce que nous estimons la somme de 150 livres

Sera fait le pavé dans les 3 pièces de la ditte buanderie et au bas de la descente comme aussy sera fait en ... de pavé dans toute la longueur du dit bastiment sur la cour et du pignon en retour aussy bien que celui que sera posé dans la chaussée de sens lequel pavé aura 6 pieds de large et sera posé fort en pente, tout le dit pavé sera posé avec grais ou au défaut d'iceluy avec pierre dure et en mortier et chaux et sable à la raison de 3 pieds de largeur sur les 6 qui reigneront au bout du dit bastiment lesquels 3 pieds seront posés en mortier de chaux et

ciment, tout le dit produiront ensemble 60 toises quarrées superficielles de pavé, ce que nous estimons la somme de 360 livres

Somme totale à laquelle montent tous les ouvrages et dessus détaillés

A.D. Marne

14 B 40 Abbaye d'Andecy

Le 12 mai 1756

Devis et dessein des ouvrages à faire à l'abbaye d'Andecy...par Claude Louis d'Aviler

le 23 juillet 1761

Réception des ouvrages faits aux bâtiments de l'abbaye royale d'Andecy...par Claude Louis d'Aviler (adjudicataire : Geroges Dagonet, de Congy)

Le 27 octobre 1780

procès verbal et devis estimatif des ouvrages à faire aux bâtiments et ferme de l'abbaye d'Andecy...par François Buron (en fait, il s'agit de fermes et dépendances)

Le 3 octobre 1783

procès verbal et réception des ouvrages faits aux bâtiments et ferme de l'abbaye d'Andecy...par François Buron (adjudicataire : Adam Christophe Hachette, entrepreneur à Vertus)

Le 6 octobre 1783

procès verbal et devis estimatif "des ouvrages qui sont à faire tant à l'église qu'aux batiments et fermes de l'abbaye d'Andecy" par François Buron

A.D. Marne, 14 B 40

DEVIS ET DESSEINS DES OUVRAGES A FAIRE A L'ABBAYE D'ANDECY 1756

L'an 1756, le 12 may, en vertu de l'arrêt du conseil du 13 janvier dernier, et de l'ordonnance en conséquent du 6 fevrier suivant, de Messire Louis François Duvaucel, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, grand maître enquesteur et reformateur des Eaux et Forêts au département de Paris et Isle de France. A l'effet de procéder par Claude Louis d'Aviler, architecte à Paris, à la visite, reconnaissance et devis estimatif des ouvrages à faire pour la reconstruction de l'abbaye royale d'Andecy, pour son procès verbal déposé au greffe de la maîtrise des Eaux et Forêts de Sézanne, être procédé à l'adjudication au rabais des dits ouvrages par Messires les officiers de la dite maîtrise : nous architecte susdit nous sommes transporté le dit jour 12 may 1756 en laditte abbaye où après avoir communiqué laditte ordonnance à Madame l'Abbesse nous avons procédé en sa présence le dit jour et jours suivants à la dite visite ainsi qu'il suit :

Premièrement

Nous avons fait la visite de l'église que nous avons trouvé en très mauvais état, les murs et les voûtes étant déversés, bouclés et fendus, la charpente et la couverture en tuile très dégradées, en sorte que n'étant point susceptibles de réparations, il convient la démolir de fond en comble, ainsi que le bâtiment des sacristies, et chapîtres attenants jusqu'au dortoir pour être reconstruit le tout sous la conduite du sieur d'Aviler, architecte et conformément à ses plans, profils et élévations cy-jointes.

Avant la démolition de la dite église, sera fait au bout des formes du chœur actuel, une cloison de la largeur et hauteur du dit chœur, ourdée pleine entre les bois, lattée et enduite avec chaux et sable du côté intérieur, et à bois apparent de l'autre pour que les dames puissent y faire leur office pendant la construction de la nouvelle église.

Sera supprimée la partie de cloison au droit de la stalle absidiale, en place de laquelle sera fait un autel pour que les étrangers puissent entendre l'office dans la salle des hostes attenant à l'avant-choeur. Sera posé un poteau sous le milieu de la poutre de la tribune sur le dit avant-choeur, et sera reposée la dite stalle abbatiale contre la dite cloison.

Sera fait la descente des 2 cloches qui seront placées dans l'endroit indiqué par Madame l'Abbesse.

Sera ensuite fait la démolition de fond en comble de l'église et du bâtiment des sacristies et chapîtres attenants jusqu'au dortoir, dont les matériaux seront rangés pour être remployé ceux de bonne qualité à la reconstruction de la nouvelle église et bâtiment accessoire, et les gravois et immondisses portés et répandus dans les fonds et environs.

Après la dite démolition sera reconstruit en place un bâtiment de 24 toises $\frac{3}{4}$ de long, dont la partie au droit du cloître neuf de 16 toises 2 pieds $\frac{1}{2}$ de long, sur 5 toises $\frac{1}{2}$ de large, et le surplus de 8 toises $\frac{1}{2}$ de largeur au droit de l'église, et de 4 toises 2 pieds au droit du sanctuaire, le tout hors oeuvre des différentes formes marquées sur le plan, et de 56 pieds de

hauteur à prendre du rez-de-chaussée de la basse-cour conventuelle jusque sous l'égout de la couverture.

Ledit bâtiment élevé d'un rez-de-chaussée et 1er étage avec caves voûtées dans toute la superficie du dit bâtiment.

Le dit rez-de-chaussée appliqué à un côté du cloître, un grand escalier, une salle de noviciat, 6 chambres de novices, un chapitre et une serre, et seront voûtés à la réserve de l'escalier.

Le 1er étage appliqué en une église voûtée, ainsi que le chœur des dames, un avant-choeur avec tribune au dessous pour les orgues, et un grand escalier le tout de plein pied aux dortoirs des dames, et couvert d'un comble à la française sur l'escalier, avant-choeur et chœur, et d'un comble à la mansarde sur l'église avec clocher en charpente au milieu.

Sera faite la fouille et vidange des terres tant pour les rigoles des fondations de tous les murs de face et de refend, que pour le vuide des caves du dit bâtiment, le tout des profondeurs convenables pour avoir les hauteurs de voûtes marquées par les profils, et de largeurs suffisantes pour avoir les différentes formes, épaisseurs et empatements des murs cy après qui seront fondés 1 pied plus bas que l'aire des dites caves en cas de solidité du terrain, sinon fondés aussi bas qu'il sera besoin pour trouver le bon fonds qui sera mis de niveau dans toute la superficie des dits murs.

Seront ensuite faits les murs de fondation, dont ceux au pourtour de l'église seront de 4 pieds et demy, 5, 6, 7 pieds d'épaisseur suivant les formes différentes du plan.

Plus les murs de face du côté du préau et de basse-cour conventuelle de 5 pieds d'épaisseur.

Et les murs de refend de 24 et 30 pouces d'épaisseur.

Le tout construit par empatements suivant les profils cy joints, depuis le sol jusqu'au rez-de-chaussée du cloître, noviciat et chapitre, dont ma première assise sera de bon libages, ou quartiers de pierre dure, posés sur terre sans mortier, et le surplus avec moilon ou pierre dure en parement du côté des terres, et du côté des dites caves jusque sous la retombée des voûtes; posé à lits et joints quarés, et en bonne liaison et massonné avec mortier de chaux et sable de la meilleure qualité du pays, les joints tirés en chaux et grève du côté des caves, en observant 1° que les plus grosses pierres seront mises aux encoignures, et dans les angles de la cave sont le chapitre, et aux chaisnes qui seront observé de 10 pieds en 10 pieds environ dans les autres caves et corridors.

2° que le socle au rez-de-chaussée du côté du préau, sera en pierre de taille dure ainsi que le parement du socle de 15 et 24 pouces d'épaisseur du côté de la basse-cour en 3 pieds de hauteur, avec les jambages, seuilx, et fermetures des 8 soupiraux, et les jambages et fermetures des 8 baies de portes, le tout posé sur lits et joints quarés et de bonne liaison avec le surplus de la dite maçonnerie, et proprement ragrée.

Le mur d'échiffre de la descente de cave, sera de 18 pouces d'épaisseur avec têtes en pierre de taille dure, et le surplus en pierre ou moilon dur et mortier de chaux et sable crépi avec chaux et grève; les marches seront en pierre de taille dure posées sur une voûte en moilon dur et mortier comme dessus.

Les voûtes des dites caves seront de différentes formes marquées par le plan, et construites de 15 à 18 pouces d'épaisseur au sommet, avec pierre ou moilon dur apparent posé en coupe et massonné en mortier de chaux et sable, dont les joints seront tirés en chaux et grève, et les reins remplis avec moilon dur et mortier comme dessus, jusqu'à la hauteur du dessus des dites voûtes, en sorte qu'il ne spit pas besoin d'aire pour recevoir le careau; en observant que les principaux arcs de la voûte sous le chapitre seront avec les 4 plus grosses pierres, ainsi que les arcs de 10 pieds en 10 pieds dans les autres caves et corridors aplomb des sus dites chaisnes dans les murs pour fortifier et lier les dites voûtes et pour supporter les petits murs de refend au dessous [Nota Ne sera point construit la cave voûtée E sous le chapitre, ni le caveau D, par changemeny survenu depuis le plan]

Seront ensuite faits les murs en élévation dont ceux du pourtour de l'église seront de 4, 5, 6 pieds d'épaisseur suivant les formes différentes des plans. Plus les murs de face du côté du préau et de la basse-cour conventuelle de 4 pieds d'épaisseur. Et les murs de refend de 2 pieds d'épaisseur à la réserve de ceux entre les chambres du noviciat qui ne seront que d'un pied d'épaisseur posés sur les dites chaisnes de voûtes.

Le tout élevé aplomb par dedans et à fruit ordinaire par dehors, et construit, scavoir en pierre de taille dure, les jambages et appuis des arcades du cloître, avec les dossierers dans les murs de refend vis à vis des piliers des dites arcades, et la première assize au pied du dit mur.

Plus les jambages, fermetures, seuils, et appuis des vitraux, portes et croisées du dit bâtiment et église [au droit des tableaux extérieurs avec des liaisons convenables]

Plus les encoignures et angles rentrant extérieurs des murs autour de la dite église, et de jonction avec le dit bâtiment du dortoir, de 2 et 3 pieds de longueur alternativement.

Plus les plinthes et entablement extérieurs des murs de face et frontons, suivant les profils qui en seront donnés [sans l'architrave portée par le dessin]

Plus le socle intérieur au pourtour de l'église, sanctuaire et chapelles, de 4 pieds 1/4 de haut, sur 15 et 24 pouces d'épaisseur, avec les bases des pilastres en dessus.

Le tout posé à lits et joints quarés avec mortier de chaux et sable, proprement ragrée, les joints tirés en chaux et grais, et en liaison avec le surplus de la massonerie des dits murs qui seront construits avec pierres ou moilon dur et mortier comme dessus, crépis entre les dites pierre de taille, scavoir par dehors avec chaux et grève, et par dedans avec chaux et grais, à la réserve de l'église et du choeur des dames, à prendre du dessous de la manuserie des formes.

Sera observé dans la construction des dits murs la saillie des pilastres et corniches au pourtour de l'églis et choeur des dames, pour avoir le moins de charge de plâtre que faire se pourra dans le ravalement d'iceux.

La voûte du chapitre sera de la forme marquée par les plan et profil, dont les 8 principaux arcs seront en pierre de taille de Faloise de 10 à 12 pouces d'épaisseur à son sommet, taillé en coupe et posé avec platre en liaison avec le surplus de la dite voûte qui sera en moilon et mortier de chaux et sable ainsi que la voûte de la serre à côté du dit chapitre, et enduite avec

chaux et grais contre les dittes pierre de taille, qui seront proprement ragrée, en observant que les reins seront rempli avec mortier comme dessus jusqu'à la hauteur du dessus de la ditte voûte, en sorte que l'on ait pas besoin d'aire pour recevoir le caveau.

La voûte du cloître sera de la forme marquée sur les plan et profil, dont les arcs A B C seront en pierre de taille dure, de 18 pouces d'épaisseur à son sommet et les autres arcs en pierre de taille de Faloise, ainsi que les aretiers de 9 à 10 pouces d'épaisseur au sommet, le tout taillé en coupe et posé en liaison avec le surplus de la voûte qui sera en moilon et mortier de chaux et sable, enduite avec chaux et grais entre les dittes pierres qui seront proprement ragrée et les reins remplis comme dessus.

La voûte de la salle du noviciat, et les 6 chambres ensuite, sera cintrée en anse de panier et construite en pierre de Faloise posée en coupe avec mortier de chaux et sable, et crépis en chaux et grais, de 9 à 10 pouces d'épaisseur à son sommet, dont les reins seront remplis comme dessus, en observant les arêtes des lunettes au droit des croisées avec platre [et sable comme dessus]

Sera fourni et posé conformément au profil cy-joint et au droit des salle et chambres du noviciat, une plate bande de fer de 3 pouces de largeur sur 6 lignes d'épaisseur qui traversera le bâtiment au dessus des dittes voûtes, avec un ancre de 3 pieds sur 15 lignes de gros à chaque bout pour lier les murs de face au droit de chaque pilier du cloître, et trumeaux des dittes salle et chambres.

La voûte sur le choeur des dames sera de la forme marquée par les plans et profils et sera construite avec pierre de Faloise de 8 pouces d'épaisseur à son sommet au droit des arcs doubleaux, et 6 pouces au surplus posés en coupe et liaison, et massoné en mortier de chaux et sable, à la réserve des arestes des lunettes qui seront en platre, lesquelles lunettes formeront voussures, en observant que les six premières retombées de la ditte voûte porteront crossettes au droit des arcs doubleaux pour retenir la poussée de la ditte voûte qui ne sera que de 6 pouces d'épaisseur entre les dittes crossettes jusqu'à son dit sommet; à la réserve des arcs doubleaux aux deux bouts du choeur qui seront de 12 pouces d'épaisseur.

Sera fourni et posé suivant le profil cy-joint et au dessus de chaque arc doubleau de la ditte voûte 2 barres de fer plat de 3 pouces de largeur sur 6 lignes d'épaisseur qui seront attaché avec un bouton de fer ou tirant de la ferme au dessus, et une pareille plate bande de fer à chaque bout du dit tirant, avec un ancre de 6 à 7 pieds de long qui passera dans les dittes plates bandes, pour retenir la ditte voûte, les murs de faces et les plates formes au dessus.

Sera fait avec platre le renouvellement de la ditte voûte et de murs au dessous jusque sous le lambris des murs, dans lequel seront observé les pilastres, socles, tables, impostes, archivoltes et autres saillies d'architecture, suivant les profil qui en seront donné avec les ornements de sculpture marqué par les dessisn.

La voûte sur l'église, sanctuaire et chapelles, sera de la forme marquée par les plan et profils, construite jusqu'au dessus du cordon avec pierre de Faloise de 12 pouces d'épaisseur posée en coupe et liaison et massonée avec mortier de chaux et sable, à la réserve du dit cordon qui le

sera en plâtre, en observant dans la dite construction les saillies de corniches pour éviter la charge de plâtre lors du ravalement de la dite voûte.

La voûte en calotte au dessus du dit cordon sera en pierre de Faloise ou brique de 8 pouces d'épaisseur à son sommet, et mortier comme dessus, au milieu de laquelle sera observé un passage de 4 pieds de diamètre pour le passage des cloches.

Sera fait avec plâtre le ravalement intérieur de la dite église, tant sur les dits murs que la dite voûte, à prendre du dessus des bases de pilastres et entablement d'ordre ionique avec les impostes, archivoltés, tables, arcs doubleaux, cordons dans la voûte et autres saillies d'architecture suivant les profils qui en seront donnés, ainsi que les chapiteaux et autres ornements de sculpture en plâtre marqués par les desseins.

Les 2 cheminées seront construites en brique et mortier de chaux avec sable liées avec fantons de fer plat, de 6 pieds en 6 pieds, élevés de 3 pieds au dessus du faistage avec plinthe et fermeture à l'ordinaire, et seront enduites par dedans et au droit des chambres par dehors, les joints tirés dans le surplus; les dites cheminées seront garnies de leurs mantaux et barres de fer convenables avec plaques de fonte aux contre-cœurs, croissants et chambranles de pierre de taille dure.

Sera fourni et posé à l'arcade B au bout du cloître 5 marches de pierre de taille dure, et 5 autres marches de même qualité à l'arcade du milieu du dit cloître pour descendre au préau, le tout de longueur et hauteur convenable, et posé sur massif de maçonnerie en moilon et mortier de chaux et sable.

Sera construit un perron suivant le plan cy-joint, pour monter de la cour extérieure à l'église; la fondation du mur d'échiffre sera de 4 pouces d'épaisseur, construit jusque sur le bon fonds, avec moilon dur et mortier de chaux et sable, jusque à 3 pouces du rez-de-chaussée.

Sera ensuite fait le mur d'échiffre en élévation de 18 pouces d'épaisseur avec pierre de taille dure, posée à lits et joints quarés avec chaux et sable, les joints tirés en chaux et grais, en observant les socles, tables et pilastres, et autres saillies d'architecture convenables en pierre de taille comme dessus.

Sera aussi construit jusque sur le bon fonds la partie de mur de terrasse marquée en rouge sur le plan, de 30 pouces d'épaisseur en fondation, et de 24 pouces en élévation, avec moilon et mortier comme dessus, enduit en chaux et ciment fin du côté du dit perron, avec tablette de pierre de taille dure par dessus.

Sera ensuite fait une voûte en moilon et mortier comme dessus sous les marches et palier du dit perron, et sera fourni et posé 18 marches de pierre de taille dure, de 16 pouces de giron compris, recouvrement sur 6 pouces de hauteur, et des longueurs et formes marquées par le dit plan. Sera aussi fourni les dalles de pierre de taille dure convenables et de 4 pouces d'épaisseurs pour le palier, lesquelles seront posées avec mortier de chaux et ciment et les joints tirés en limaille.

Sera construit le grand escalier neuf pour monter au 1er étage, et à la tribune pour les orgues, suivant les plans cy-joints, dont le patin, la voûte et les 5 premières marches seront en pierre de taille dure posée avec mortier de chaux et sable proprement ragrée; et le surplus de charpente de bois de chesne, dont les limons seront profilé, et de 5 à 13 pouces de gros débillardés suivant le rampant, et les marches pleines de 6 à 13 pouces, et le surplus de longueur et grosseur convenable, ourdé plein au droit des paliers et plafonné en plâtre, ainsi que les rampants sous les dites marches.

Sera construit le petit escalier rond à côté de l'église, suivant les plans cy-joints, pour communiquer à la cave, au rez-de-chaussée, 1er étage, tribunes et greniers; le dit escalier de 5 pieds 1/2 de diamètre dans oeuvre, dont l'étage de la cave au rez-de-chaussée sera en pierre de taille dure, composé de marches qui porteront leur noyau, et le surplus en contre haut, d'un noyau de 8 pouces de diamètre dans lequel seront assemblé des marches pleines, lambrissées en plâtre par dessous, en observant les jours convenables pour éclairer le dit escalier

Les 3 planchers sur l'avant-choeur, tribune au dessus et grand escalier à côté, seront peuplé de solives de brin, de 20 et 21 pieds de long, sur 8 à 9 pouces et 9 pouces de gros, à la réserve des solives d'enchevêtrement qui seront de 10 pouces, le tout en bon bois de chesne sec et sans aubier ni pouriture, posé sur les murs de refend, espacé de 7 à 8 pouces d'entrevaux, et massonné d'une aire par dessous de 3 pouces d'épaisseur en plâtre et sable sur bardeau jointif, avec plafond et corniche en plâtre par dessous, en observant de mettre 2 rangs d'étrépillons entre les dites solives pour les empêcher de ployer.

La charpente du comble sur le grand escalier, avant-choeur et choeur des dames, sera exécuté suivant les plan et profils cy-joints, et sera composé de 9 fermes, 4 demies fermes d'aretier, et 2 demies fermes de croûpe; dont les tirants seront de 12 à 15 pouces de gros; les arbaletriers, blochets, aretiers et entrants de 7 pouces ainsi que les poinçons; les contre fiches et les jambettes de 6 pouces; les cours de faistage de 6 pouces; les sous faistes et liens de 5 à 6 pouces; les 4 cours de panne seront de 7 pouces de gros garnies de tasseaux et échantignoles; les chevrons et empanons seront de 3 à 4 pouces de gros, espacés de 4 à la latte, assemblés au couronnement, brandis et chevillés sur les pannes, et mis en pas sur un cours de plateforme de 6 à 12 pouces de gros, qui seront posé sur les murs de face, ralongés à queue d'aronde, garnies d'équerre de fer dans les angles, et retenues au droit de chaque ferme par les plates bandes et ancras qui sont au bout des tirants d'icelles. Le tout de bois de chesne comme dessus de longueur convenable, ainsi que pour les 4 lucarnes qui seront observé dans le dit comble; et le chevalet de communication au bâtiment du dortoir, dont les bois seront de grosseur proportionnée.

La couverture sur le dit bâtiment et chevalet sera en tuile posée sur lattis de coeur de chesne, cloué sur chaque chevron et espacé, en sorte que la tuile soit tiercée au dessus du crochet, les égouts seront doublés, et les sollins et ruellées seront en chaux et ciment.

La charpente du comble en mansarde sur l'église sera exécuté suivant les plan et profils cy-joints, à l'effet de quoy sera construit conformément aux dits plan et profils 4 parties de murs au dessus des 4 pans coupés de la dite église de chacune 14 pieds de longueur, sur 11 pieds de hauteur, et de 5 pieds 1/2 d'épaisseur par le pied, élevés en talus suivant la pente de la dite mansarde, et réduits à 3 pieds d'épaisseur par le haut; dont les têtes ou encoignures seront en

Pierre de taille dure, de 15 et 24 pouces alternativement en liaison avec le surplus de la maçonnerie, entre qui sera en moilon dur et portier de chaux et de sable crépi avec même mortier, en observant que le dessous des 4 dites parties des murs sera couronné d'une assise de même pierre de taille.

Sera ensuite posé sur les dites parties de mur de charpente du comble de la dite mansarde, qui sera composé de 2 cours de plates formes de 6 à 9 pouces de gros, posées sur les dits murs, un blochet entre; sur lesquelles plates formes sera mis 4 poutres ou sommiers de chacun 42 pieds de long sur 15 à 18 pouces de gros pour poulager la portée des dits sommiers, sur lesquels seront posés les 8 poteaux montants du dit clocher, de chacun 30 pieds de long, sur 9 à 10 pouces de gros, assemblés par le pied sur iceux; lesquels poteaux serviront de poinçons à 8 demies fermes pour les contreventer conformément aux plan et profils cy-joints, dont les arbalétriers et entrails seront de 7 à 8 pouces, et les liens, contrefiches et jambettes de 6 à 7 pouces ainsi que les aretiers. Les pannes de Brésil seront de 10 pouces de gros posées sur les dits murs, et assemblés dans les dits sommiers. Les 2 autres cours de pannes seront 6, 7, 8 pouces, suivant leur différente longueur.

Les chevrons et empanons du dit comble seront 3 à 4 pouces de gros, espacés de 4 à la latte, assemblés par le haut dans les sablières au droit du plancher du côté du dit clocher, brabdis et chevillés sur les pannes, et mis en pas sur les dites pannes du Brésil.

Les chevrons de la mansarde sous le dit comble seront de même grosseur, et espacés comme dessus, posés en pas sur les sablières servants de plateformes, de 10 pouces de gros, et en paumes par le haut dans les dites pannes de Brésil.

Les croix de saint André entre les poteaux du dit clocher seront de 6 à 7 pouces de gros, les sablières cintrées assemblées dans les dits poteaux seront de 7 à 9 pouces, et les bois du plancher de 7 à 8 pouces, et sera observé les cintres pour les arcades du clocher, ainsi que les saillies de la corniche.

La calotte sur les dit clocher sera garnie de son enrayûre au milieu de laquelle sera posé le poinçon de 7 pouces de gros qui montera jusques dans la voute, lequel poinçon sera contreventé par 4 demies fermes qui y seront assemblé, composées chacune d'un arbalétrier, 2 contrefiches et un tirant de 6 pouces de gros, un blochet, une beine, un tasseau, et les courbes convenables espacées de 4 à la latte, et assemblées comme les précédentes.

Le tout en bois de chesne comme dessus et de longueur convenable.

Au haut du dit poinçon sera fourni et posé une voute de cuivre doré d'or à l'huile de 2 pieds 1/2 de diamètre, avec une croix en fer au dessus peinte en noir à l'huile.

Sera fait les chevalets en charpente de bois de chesne comme dessus, suivant le dessein cy-joint, au derrière des frontons, et pour la communication des combles attenants, dont les bois seront de grosseur et d'épaisseur convenable.

La couverture du dit comble en mansarde, et sur les frontons et chevalets au derrière, sera en ardoise quarée forte, clouée avec 3 clous sur latte volisse et contre latte de choeur de chesne, et tiercée à l'ordinaire dont les égouts serony par dessous en tuile peinte couleur ardoise à

l'huile, avec un revêtement de plomb d'une ligne d'épaisseur aux brésils et faïste suivant le dessein cy-joint; en observant que les noues au droit des dits chevalets seront en plomb ainsi que les bouts d'aretierts.

La couverture sur la calotte du dit clocher sera d'ardoise en écaille avec faistage et amortissement de plomb comme dessus sous la ditte voute.

Le surplus du dit clocher dans son pourtour extérieur sera revetu de plomb comme dessus ainsi que les tableaux des arcades; et la terrasse sera revetue de plomb d'une ligne 1/2 d'épaisseur dans toute sa superficie, dans le plancher de laquelle sera observé une trape pour monter dans le dit clocher, en observant sur tous les sus dits plombs les saillies et ornements marqués par le dessein.

Pour tous lesquels ouvrages à faire énoncés au présent procès verbal, l'adjudicataire sera tenu de faire à ses frais toutes les démolitions convenables, ainsi que les fouilles et égalisements des terres, scellements et raccordement accessoires pour parvenir à l'entière construction et perfection des ouvrages cy énoncés; au moyen de quoy tous les matériaux généralement quelconques provenant des dites démolitions luy appartiendront; poura le dit adjudicataire employer ceux qui seront de bonne qualité et fournira au surplus tous les matériaux généralement quelconques des qualités cy énoncées, ainsi que les chevilles, chevilletes, clouds, pattes, agraphes, arpons, étriers et autres fers qui seront nécessaires dans le cour de la ditte construction, ainsi que tous échafauds, cordages, équipages, voitures, peine et façon d'ouvriers, pour rendre le tout fait et parfait suivant les règles de l'art dans chaque espèce et conformément au dit procès verbal, faite l'enlèvement des terres et gravoirs, et rendre la place nette.

Tous les ouvrages énoncés au présent procès verbal, montant suivant nous à la somme de 50000 livres, laquelle étant plus que suffisante pour remplir le quart de réserve, nous n'avons point compris dans le dit procès verbal le surplus des ouvrages à faire pour l'entière exécution des desseins cy-joints, que Madame l'abbesse fera exécuter à sa commodité.

...

Fait et arrêté par nous, architecte sus dit et soussigné, pour servir et valoir ce que de raison

D'AVILER

Déposé au greffe de la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Sézanne le 15 novembre 1756

A.D. Marne, 14 B 40

P.V. de réception des ouvrages, le 23 juillet 1761

architecte : Claude-Louis d'Aviler

adjudicataire : Georges Dagonet, de Congy, pour 31 885 livres 12 sols

extraits :

(4)... épaisseur des murs et voûtes de caves, sous le dit bâtiment exécuté avec augmentation du socle en pierre de taille dure du côté de la basse-cour qui est de 5 pieds de haut réduit au lieu de 3 pieds portés par le devis...

...changement de quelques cloisons en place de petits murs de refend dans le noviciat...

(4 -5)... pilastres de l'église et sanctuaire auxquels on a fait des bases, chapiteaux et corniches simples, au lieu de bases, chapiteaux, et corniches d'ordre ionique portés par le dessein...

(6)...peron extérieur devant l'entrée de l'église exécuté avec changement, qu'au mur d'échiffre en élévation il n'y a que des socles et limons en pierre de taille, et qu'il a été fait un massif en maçonnerie au lieu de la voûte sous les marches du dit peron...

(7-8)...[à propos des 3 planchers] double plancher en solives posé sur les tirants du dit comble pour rendre utile et praticable le grenier sur les dits avant chœur et grand escalier...

(9)...[à propos de la charpente du comble et du clocher] en place des 4 poutres et des liens au dessous pour supporter les 8 poteaux du dit clocher il a été mis 2 poutres sur 2 sommiers et 4 liens posés sur les dits massifs, n'ayant pu trouver de poutres assez longues pour les faire porter diagonalement sur les dits massifs conformément au dessein et devis...

(11)...il y a de plus faite en augmentation par ordre de Madame l'Abbesse les vitraux en fer de l'église, chœur des dames, tribune et grand escalier, garnis de leur chassis à verre en plomb, et une partie des portes et croisées du dit bâtiment, et du pavé en pierre de la dite église...

(11-12)...plus la construction d'un bâtiment en retour du côté de la cour d'entrée de 7 toises 1/2 de long sur 4 toises 1/4 de large hors oeuvre, et 30 pieds de haut réduit, appliqué au rez de chaussée en 2 chambres à cheminées et 2 caveaux de sépulture, et au 1er étage en une grande sacristie à cheminée, avec comble à la française au dessus garni de sa charpente et couverture en tuile, et de 2 lucarnes du côté de la cour en charpente et en ardoise... 10 baies de portes et croisées ...du côté de la cour 11 baies d'arcades, portes et croisées dans le mur de refend vers le cloître...

(13)...plus la reconstruction du mur de face du dortoir au 1er étage adossé au précédent bâtiment...

(14)...plancher bas du dit dortoir carrelé en terre cuite...

(15)...reconstruction d'un perron de 5 marches de pierre...circulaires vis à vis de l'arcade au milieu du dit mur du côté du préau...

(16)...reconstruction d'une galerie avec terrasse au dessus de 10 toises de pourtour sur 11 pieds de largeur hors oeuvre...5 arcades en pierre de taille dure...

A l'effet de quoy il convient de payer à l'adjudicataire ce qui lui reste du au prix de son adjudication, ainsi que la somme qui pourra rester chez Monsieur le Receveur Général de la vente des bois de la ditte abbaye pour lui servir d'acompte sur les augmentations considérables cy énoncées qu'il a fait par ordre de Madame l'Abbesse

Fait et arrêté par nous architecte susdit et soussigné pour servir et valoir ce que de raison,

D'AVILER

A.D. Marne, 14 B 40

Procès verbal et devis estimatif des ouvrages à faire aux batiments et ferme de l'abbaye d'Andecy (27 oct. 1780)

L'an 1780, le 27 octobre en vertu de l'arrêt du conseil en date du 28 octobre 1779 et de l'ordonnance en conséquence de Messire Louis François Duvaucel conseiller du roy en ses conseils grand maître des Eaux et Forêts de France au département de Paris et Isle de France en date du 31 juillet 1780, à l'effet de procéder par François Buron architecte juré expert des bâtiments à Paris, à la visite, reconnaissance et devis estimatif des ouvrages à faire à plusieurs fermes et dépendances de l'abbaye d'Andecy...

Nous, architecte susdit et soussigné nous sommes transporté à la dite abbaye où étant nous avons fait part du sujet de notre mission à Madame l'Abbesse, et ensuite étant accompagné de Monsieur Capon, religieux dominicain et directeur du dit abbaye, et d'Antoine Bardi maçon, nous avons visité les bâtiments de la dite abbaye où nous avons reconnu qu'il était indispensable de faire plusieurs réparations au bâtiment de messieurs les desservants, ainsi qu'aux écuries, bergerie et porte cavalière de la ferme d'entrée.

Nous avons ensuite visité les fermes de la vieille Andecy et de la grange de Vaux, et nous reconnu qu'il était nécessaire et indispensable de faire plusieurs réparations.

Desquels ouvrages nous avons pris les notes, mesures et renseignements nécessaires pour en faire le devis et détail comme il suit.

Article premier

Au bâtiment des desservants il convient y faire un buscher et des latrines et à ce sujet sera pris une travée de la grange attenante le pignon du dit logement, en conséquence sera fait un mur de séparation pour que ledit buscher et latrines ait 10 pieds dans oeuvre depuis le pignon du bâtiment, et un autre mur de refend pour séparer les latrines d'avec le buscher...

Art. 2

(Fosse d'aisance)

Art. 3

(Sièges des latrines)

Art. 4

(Plancher au dessus des latrines et bûcher)

Art. 5

(Portes des latrines, carrelage)

Art. 6

(Idem)

Art. 7
(Croisée)

Art. 8
Pour entrer dans le buscher sera fait le percement d'une porte dans le mur de la grange

Art. 9
(porte du bûcher)

Art. 10
Dans la susdite grange sera prise une autre travée dans le bout attenant à l'ancienne écurie pour en faire une nouvelle...sur la même profondeur que la dite grange

Art. 11
Ouverture d'une porte dans le mur côté de la grande cour

Art. 12
(porte)

Art. 13
(plancher au dessus)

Art. 14
(mur de refend refait à neuf)

Art. 15
(pavé en pierre refait à neuf)

Art. 16
(rateliers, mangeoires)

Art. 17

Art. 18

A la ferme d'entrée

Pour pratiquer une bergerie au fermier, il convient prendre les 3 dernières travées de la grange attenant le pignon de la porte d'entrée. En conséquence sera fait un mur sur la 3ème ferme qui ne fait point partie de la dite grange.

Art. 19
Plancher

Art. 20

Art. 21

Dans le pignon sera fait l'ouverture de la baie de porte pour entrer dans ladite bergerie

Art. 22

Dans la baie de porte sera remplacée l'ancienne porte de la bergerie

Art. 23

Dans le mur du côté de la campagne sera fait 3 ouvertures étroites en forme de barbacanne pour donner de l'air dans la dite bergerie

Art. 24

Sera faite la démolition et suppression de la prison actuelle pour rendre le ruisseau libre et procurer un écoulement convenable au dit ruisseau

Art. 25

(poteau de charpente soutenant le portail remplacé par un piedroit)

Art. 26

Sera débouchée la porte cavalière pour s'en servir par la suite, en conséquence de ce qu'elle est trop basse sera démoli le ceintre pour être refait en brique et en plein ceintre

Art. 27

(menuiserie de la porte)

Art. 28

Ferme de la Vieille Andecy

Sera refait le pignon de la dite ferme du côté du midi qui est partie en mur et partie en bois, il sera reconstruit et maçonné

Art. 29

(cuisine, réfection des portes)

Art. 30

Réfection du carrelage "en briques idem à l'ancien"

Art. 31

Ferme de la Grange du Vaux

Recrepissage du corps de logis

Art. 32

(idem)

Art. 33

Porte en briques dans le mur de cloture attenant à l'écurie pour entrer dans le clos

Art. 34

Recrepissage du mur

Art. 35

Seront faits dans le grenier plusieurs parties de carrelage en briques

Art. 36

(Ecuries, enduit)

Art. 37

Les poulaillers seront reconstruits où sont actuellement les toits à porcs

Art. 38

Plancher sur la longueur de tout le bâtiment

Art. 39

(Charpente)

Art. 40

Couverture en thuille neuve posée sur lattis

Art. 41

(menuiseries)

Art. 42

porte cavalière dans le mur entre le poulailler et la grande porte

Art. 43

(Etables à vaches, réfection)

Art. 44

(murs de la bergerie)

Art. 45

Au dessus de la porte d'entrée de la dite ferme sera fait un colombier

Art. 46-47-48

(colombier, "couverture en thuille de terre cuite")

Art. 49

(pose de 900 pots ou boulins pour les pigeons)

Art. 50

(pose d'une échelle tournante)

Art. 51

(puits à refaire)

Il résulte de ce que dessus les ouvrages mentionnés au présent devis montent ensemble suivant nos toisés, calculs et estimations à la somme de sept mille cinq livres quatre sols
cy 7005-4-0

Scavoir

Pour le buscher, latrines et écurie pratiquées dans la grange de l'abbaye la somme de 784-16-8

Pour la bergerie et porte cavalière à la ferme d'entrée de lad. abbaie la somme de 1219-4-4

Pour les ouvrages à faire à la ferme de la Vieille Andecy la somme de 832-10-0

Pour les ouvrages à faire à la ferme de la Grange du Vaux la somme de 4168-11-0

total semblable 7005-4-0

Fait et arrêté par nous architecte juré expert des bâtiments à Paris susdit et soussigné pour servir à valoir ce que de raison

Buron

Déposé au greffe de la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Sézanne le trente un mars mil sept cent quatre vingt un

Vignon

A.D. Marne, 14 B 40

Procès verbal de réception du 3 octobre 1783

Art. 1 à 6 oui
Art. 7 quelques changements
Art. 8 croisée → imposte
Art. 9 à 11 oui
Art. 12 oui-volet → imposte
Art. 13 oui
Art. 14 n'a pas été fait
Art. 15 à 17 oui
Art. 18 oui
Art. 19 oui
Art. 20 quelques modifications
Art. 21 oui
Art. 22 + porte et ferrure neuves
Art. 23 oui
Art. 24 à 27 n'ont pas été faits

Ferme de la Vieille Andecy

Art. 28 oui
Art. 29 oui sauf la croisée
Art. 30 oui + quelques toises de carrelage
Etables à vaches oui
Puits oui

Ferme de la Grange de Vaux

Art. 31 à 44 oui
Art. 44 à 50 porte d'entrée et colombier changés : oui pour la porte, le colombier n'a pas été réalisé
Art. 51 oui

...

Ensuite nous avons procédé à l'estimation des ouvrages faits en augmentation et en diminution et nous avons reconnu que les uns peuvent faire compensation pour les autres cecy pour mémoire.

Tous les ouvrages nous ayant été bien et solidement faits, nous en faisons pleine et entière réception et nous estimons que l'adjudicataire [Adam Christophe Hachette, de Vertus] doit être payé en deniers ou quittances de la somme de six mille soixante six livres treize sols quatre deniers pour le prix de son adjudication cy...6066-13-4

Fait et arrêté pour nous architecte juré expert des bâtiments à Paris susdit et soussigné pour servir et valoir ce que de raison

BURON

Déposé au greffe de la maîtrise de Sézanne le 21 octobre 1783

A.D. Marne, 14 B 40

Procès verbal et devis estimatif d'ouvrages à faire à l'abbaye d'Andecy et dépendances (6 oct. 1783)

L'an 1783 le 6 octobre en vertu de l'arrêt du conseil du Roy en datte de...et de l'ordonnance de Messire François Louis Duvaucel chevalier, conseiller du roy en ses conseils grand maître enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts au département de Paris et Isle de France en datte du ...

A l'effet de procéder par François Buron architecte juré expert des batiments de Paris à la visite-reconnaissance et devis estimatif des ouvrages qui sont à faire tant à l'église qu'aux batiments et fermes de l'abbaye d'Andecy...

Nous, architecte susdit, soussigné, nous sommes transporté en la ditte abbaye d'Andecy, où estant nous avons trouvé Mesdames les abbesses, prieure et dépositaires de la ditte abbaye, et Monsieur Capon religieux dominicain directeur de la ditte abbaye, à qui nous avons fait part de notre mission, et ayant promis de nous accompagner dans notre visite, pour nous procurer les renseignements convenables, nous faire tels dire et observations qu'ils aviseraient bons, le dit sieur Capon dans les endroits au dehors de l'abbaye, et Madame l'abbesse dans les endroits intérieurs.

Nous avons avec les dits comparants visité l'église où nous avons reconnu que le maître autel, gradins et tabernacle au dessus estaient de nulle valeur, qu'il estait nécessaire de refaire le tout à neuf, de placer au dessus un tableau pour fermer la croisée du derrière.

Nous avons reconnu que le perron descendant à l'église au dehors estait en mauvais état, ainsi que l'escalier qui descend ensuite pour aller autour, qu'il estait indispensable de le réparer et mettre en état.

Nous avons ensuite visité les bâtiments, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ditte abbaye et nous avons reconnu qu'il estait indispensable d'y faire beaucoup de réparations, tant aux perrons au dehors qu'aux plafonds des corridors, galleries, parloirs, infirmerie, de rétablir les bondes du canal du potager de la ditte abbaye et autres.

Nous nous sommes ensuite transporté en la ferme d'Anglure...

A l'église

Art. 1er

Sera fait neuf un tombeau d'autel, avec gradins au dessus, en beau marbre royal de Flandre de la plus belle qualité, dont le dessus de la corniche aura 3 pieds 10 pouces de long sur 2 pieds 6 pouces de saillies du devant du tabernacle et 3 pieds de hauteur, le tout de 5 pouces d'épaisseur, ornée avec consoles sur la face prise dans la masse, les rayons au milieu du coffre seront en marbre blanc, statuaire rapportée très proprement et solidement, et le surplus des ornements seront pris dans la masse avec joints, et sera observé toutes les moulures tant sur la face et retour des gradins que sur la corniche et tombeau. Le tout sera proprement poli et

exécuté suivant et conformément au plan et élévation. Tout le dit tombeau sera monté en pierre avec massif convenable et scelement en platre.

Art. 2

Sera aussi fait au dessus du dit tombeau un tabernacle en marbre pareil lequel aura 3 pieds 3 pouces de haut du dessus de l'amortissement, sur 22 pouces de large de corps carré avec épaisseur suffisante pour la solidité, orné de moulures et ornements suivant les dessins, le tout solidement ajusté et proprement poli sur toute face. Le dit tabernacle sera garnie d'une boîte en bois pour être mise en dedans, lequel sera garnie en gros de Tours et matelassé en crin par derrière, dans le pourtour attaché avec des clous dorés. La porte du tabernacle sera en cuivre doré en or moulu avec ornements convenables, garnie avec sa serrure en cuivre avec clef, le tout posé et ajusté en place solidement.

Art. 3

Sera aussi fait les 2 marches pour le bas dudit tombeau de 21 lignes d'épaisseur carderonnée et montés sur pierre avec massif nécessaire au dessous...

Art. 4

Tous les ouvrages en marbrerie susdits, tant le tombeau d'autel, tabernacle, gradins, et marches en saillie, seront faits à Paris sous les ordres et conduite de l'architecte par les ouvriers qu'il commettra, et suivant les dessins en grand qui seront donné par ledit architecte, le tout sera posé et mis en place pour la somme de 3800 livres, à l'effet de quoi les dits ouvriers seront tenu de tous les charrois et transports sur les lieux et de faire tous les massifs, fournitures de pierre et plâtres, et unstancils nécessaires, pour mettre le tout en bon état et sujet à visite et réception, laquelle somme sera payée par l'adjudicataire suivant les mandats qui seront donnés par l'architecte.

Art. 5

Sera pareillement fourny les gradins du dit autel 6 chandeliers de cuivre argenté de forme triangulaire aux pieds par le bas et dont la bobèche ou coquille du dessous sera ronde...Ils auront de 27 à 28 pouces du haut. La croix au dessus du tabernacle sera de même en cuivre argenté...Le tout sera fait à Paris sous la conduite de l'architecte...pour la somme de 1200 livres.

Art. 6

Sera pareillement fait un tableau au dessus du dit autel dont le sujet sera indiqué par Madame l'abbesse, et sera fait à Paris par l'artiste choisy par l'architecte pour la somme de 600 livres. Le cadre au pourtour sera fait d'un beau bois de chesne sans noeuds formant 4 pouces de large...216 livres...

Art. 7

Le chassis pour attacher la toile et la cadre sera fait par l'adjudicataire, ainsi que le surplus du lambri derrière l'autel pour boucher les vides de la baye formant panneaux petit cadre au dessus du tabernacle, le tout en bois de chesne peint en gris à l'huile...

Art. 8

A la porte de l'église en dehors, il convient déposer les marches en saillie y compris le seuil, en fournir à neuf 18 pieds de long de marches ciruclaires, de même hauteur et girond que les anciennes...

Art. 9

(égouts de la couverture refaits)

Art. 10

palier "dudit perron"... "à relever dans toute sa superficie"

Art. 11

escalier qui descend dans le bas ensuite dudit pallier, dépose et réfection de 10 marches

Art. 12

Refaire le parement du mur d'échiffre du dit escalier de dessus du socle jusqu'au dessous de la rampe, de pierre et bon caillou et moilon...

Art. 13 à 25

dans l'intérieur du grand parloir

Art. 18

...appartement des hôtes...dont le parloir servira d'antichambre...

Art. 26 à 28

Réfectoire

Art. 29 à 34

Galerie allant à l'église (plancher refait, crépis des murs, croisées)

Art. 35-36

1er dortoir (plafond)

Art. 37

2ème dortoir (plafond)

Art. 38

Plafond du haut de l'escalier à 2 rampes et celui de la chapelle de la Vierge

Art. 39

Dont peinture à l'huile de l'autel de la chapelle...sera fait le nettoyage du tableau pour le rendre apparent...peindre idem à l'huile les 2 croisées de la ditte chapelle...

Art. 40

Cabinet de la salle de communauté

Art. 41

Chauffoir

Art. 42-43
Infirmes (plafond)

Art. 44
...sera relevé le pavé au dessous de l'égout pour lui donner un peu plus de pente que celui actuel afin que les eaux puissent couler dans le dit puisart...

Art. 45
perron des 2 rampes donnant sur le potager est entièrement dégradé, la voûte au dessous prête à tomber, le tout menaçant ruine prochaine. Il convient de la démolir et de le reconstruire à neuf...dans les mêmes formes et dimensions...on pourra se servir des anicennes pierres qui se trouveront bonnes et de qualité...

Art. 46
Poulailler

Art. 47
Murs du cimetière

Art. 48
Jardin, bonde du canal

Art. 49
Dans la cour de l'église et attenante la grande remise il convient de faire un bûcher

Art. 50
Entablement du colombier

Art. 51
Bergerie

Art. 52-62
Ferme d'Anglure

...

Coût...treize mille cinq cents quarante deux livres douze sols quatre deniers
13 542-22-4

Scavoir
Pour la construction de l'autel en marbre avec gradins, chandeliers, croix, tableau, cadre doré au pourtour du dit tableau, la somme de 5816-0-0

Pour les autres ouvrages à faire tant dans l'intérieur que dans l'extérieur de la dite abbaye, la somme de 6808-6-4

Ferme d'Anglure 920-6-0

51 BAYE, Andecy
ABBAYE Notre-Dame

Annexe 8

Total pareil 13 542-12-4

Signé BURON

Déposé au greffe de la maîtrise de Sézanne le 5 déc. 1783 par VIGNON

A.D. Marne, série L

1 L 1381 Baye

ABBAYE D'ANDECY

Inventaire mobilier de la ci-devant abbaye d'Andecy fait les 3 février et jours suivants 1792

Inventaire des 3 et 4 février :

Inventaire des biens propres des religieuses puis "inventaire détaillé de tous les effets étant en ladite maison et qui doivent rester comme appartenant à la nation..."

"...un grand tableau représentant l'Assomption de la sainte Vierge à cadre de bois doré..."

"compte à rendre à messieurs les administrateurs des directoires du district de Sézanne et du département de la Marne...En 1756, l'église de cette abbaye fut reconstruite...il est de tradition que cette église qui ne devait coûter que 50 ou 60 mil livres en coûta 140 ou 150..."

A.D. Marne, série Q

1 Q 320

Estimation du revenu annuel des biens nationaux

Abbaye d'Andecy (Baye), les 16, 17, 18 mars et suivants, 1791

1^{er}ement : église et maison conventuelle

Une des principales faces des bâtiments de la dite abbaye, donnant sur la cour du fermier, et tenant à l'église, contenait 132 pieds de longueur, percée de 27 ouvertures sur sa face tant en croisées que portes, pour communiquer aux appartements de Madame l'Abbesse, tour, parloir et autres grandes et belles pièces, ainsi qu'à des escaliers nécessaires à la distribution de la [construction], et pour communiquer au cloître dont la façade intérieure de 11 arcades et de 12 ouvertures au départ (?), que la face du couchant donnant sur la deuxième cour contient de longueur 108 pieds, et son retour en face de la porte d'entrée de la dite cour 90 pieds, lesquelles sont percées de 28 ouvertures, vue desquelles à la face intérieure forme cloître fermé de 9 arcades et de 9 croisées au dessus pour éclairer les appartements du haut. L'autre en retour du pignon est la principale façade donnant sur le jardin potager qui se trouve au midy. Cette façade, jusqu'à son extrémité vers le corps de l'église, contient 264 pieds de longueur, percée de 64 ouvertures, tant croisées que portes, pour communiquer aux appartements du rez-de-chaussée et des souterrains, au milieu de laquelle façade est un petit balcon en bois et à rampe de fer, en face duquel est le principal escalier pour communiquer au cloître en dedans, et au dehors celui pour descendre au jardin potager.

En retour de cette façade au levant est le corps de l'église qui a en total 120 pieds de longueur, percé en totalité de 27 ouvertures, tant en vitraux par le haut pour éclairer le chœur des dames, que les différentes croisées et portes pratiquées par le bas pour rejoindre l'escalier montant à l'église, que pour communiquer au cloître et aux appartements du rez-de-chaussée.

Les galeries formant le cloître, en dedans des bâtiments ci-dessus détaillés, ont, scavoir celles du côté du nord et du midy, chacune 9 toises de longueur, et celles du levant et du couchant chacune 11 toises, percées d'arcades, et parterre au milieu avec jet d'eau.

Tous lesquels bâtiments distribués avec régularité pour les appartements, tant pour les logements des religieuses, pensionnaires qui y existaient, que places pour les cuisines, fournils, réfectoire, salles d'assemblée, infirmerie etc...tous lesquels bâtiments couverts en tuiles, à l'exception du donjon et clocher de l'église couvert en ardoise.

Lesquels bâtiments et église ne faisant qu'un même corps et ne pouvant être séparés, nous avons...
11 500 livres

Après examen fait de la décoration de l'église faite en menuiserie, de l'autel, des orgues, horloge, timbres, et les petites cloches qui sont au clocher ...3 000 livres

Bâtiment situé dans le milieu de la cour du fermier servant de logement au pater du couvent, contenant 39 pieds de longueur sur 24 de largeur...bûcher...corps de bâtiment servant d'écurie

au fermier, une bergerie, une écurie dont jouissait la dame abbesse pour le logement de ses chevaux 500 livres

2ème cours qui est celle de l'abbaye, contenant 108 pieds de longueur sur 90 de largeur, au pourour de laquelle et au couchant sont les apprentis servant de bûchers, boucheries...et au derrière est une autre cour appelée la cour des poules...
500 livres

Article 2 : ferme de la dite abbaye

La ferme est composée d'un corps de bâtiment pour le logement d'un fermier qui a 107 pieds 107 pieds de longueur sur 30 de largeur, composé de différentes places au rez-de-chaussée, et de pareilles au dessus avec grenier, ainsi qu'au dessus de la principale porte d'entrée, joignant le corps de grange, qui a 13 de longueur sur 38 pieds de largeur, un corps de bâtiment en retour servant d'écurie de 24 toises de longueur et environ 30 pieds de largeur. La cour entre les dits bâtiments contient environ 144 pieds de longueur sur 90 de largeur (par laquelle on passe pour se rendre dans celle de la dite abbaye et aux différents bâtiments qui en dépendent...
5 850 livres

total de la ferme nommée ferme de la basse-cour d'Andecy 55 940 livres

Article 3 : Moulin Marteau

Le moulin du marteau dépendant de la dite abbaye, situé au deesous des enclos et des prés de la ferme, contient 60 pieds de longueur sur 23 de largeur, dans lequel bâtiment du côté du levant est le corps du moulage, ensuite une cuisine et une chambre attenant. Au retour du dit bâtiment au nord et au couchant, ai vu un autre servant de grange et d'écurie ayant 64 pieds de longueur sur 24 de largeur. En face d'icelui est un petit bâtiment, bordant le chemin d'Andecy à Baye et Villevenard, servant de [...] à porcs, qui a 36 pieds de longueur sur 10 pieds de largeur. En face du dit bâtiment jusqu'au sentier d'Andecy à Baye, au vu un jardin potager pour l'utilité du dit moulin...
14 000 livres

total moulin et dépendances 17 920 livres

Article 4 : ferme de la Vieille-Andecy

...est contruite sur une hauteur, et dans une cour de 175 pieds de longueur sur 108 de largeur, dans laquelle est construit un corps de logis pour le fermier qui a 72 pieds de longueur sur 24 de largeur, cave dessous, au dessus de laquelle sont différentes places pour le fermier, et grenier au dessus, lequel est couvert en tuile.

Une grange de 84 pieds de longueur sur 34 pieds de largeur, 2 cours d'écuries de 90 pieds de longueur sur 12 et 24 pieds de largeur, en retour desquelles est un apprentit servant de bûcher au fermier (42 pieds de longueur) et de remise pour les voitures...petit jardin potager pour le fermier
3 000 livres

total du montant de la ferme de la Vieille-Andecy 18 515 livres

total général de la valeur des biens de la dite abbaye d'Andecy 122 655 livres

A.D. Marne, série H

ABBAYE D'ANDECY

66 H 37 Courjeonnet

pièce n°5 réparationd à l'église (1760)

66 H 42 Ferebrianges

pièce n°4 accords entre les décimateurs au sujet des réparations de l'église (date)

TABLE DES ILLUSTRATIONS

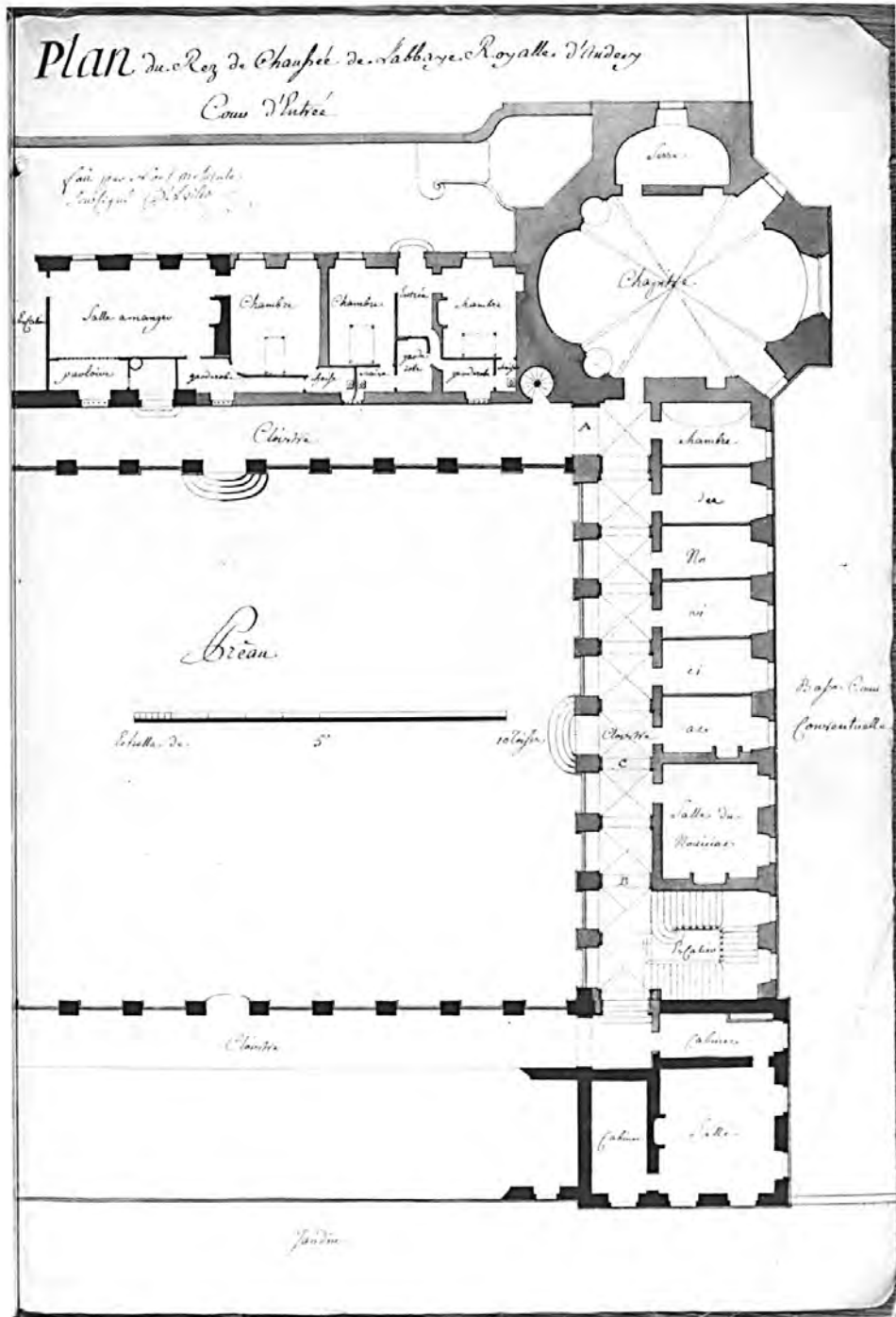
| | | |
|---------|--|-------------------------|
| Des. | Plan-masse et de situation d'après le plan cadastral, tableau d'assemblage révisé pour 1949, édition à jour pour 1984. | |
| Doc. 1 | "Plan du rez de chaussée de l'abbaye royale d'Andecy" (par Claude Louis d'Aviler, 1756). | 94510343X 94510344XA |
| Doc. 2 | "Plan du premier étage de l'abbaye royale d'Andecy" (par Claude Louis d'Aviler, 1756). | 94510341X 94510342XA |
| Doc. 3 | "Plan des voutes et charpentes de l'église à construire à l'abbaye royale d'Andecy" (par Claude Louis d'Aviler, 1756). | 94510347X 94510348XA |
| Doc. 4 | "Plan des caves à construire sous l'église de l'abbaye royale d'Andecy" (par Claude Louis d'Aviler, 1756). | 94510345X 94510346XA |
| Doc. 5 | Plan des bâtiments vers le 2ème quart du 19ème siècle ; | 93510264X 93510271XA |
| Doc. 6 | Vue d'ensemble, au début du siècle, d'après une carte postale ancienne. | 91511185X |
| Doc. 7 | Vue d'ensemble, au début du siècle. | 91511186X |
| Doc. 8 | Vue d'ensemble, au début du siècle. | 91511184X |
| Doc. 9 | Vue d'ensemble, au début du siècle, d'après une carte postale ancienne. | 91511187X |
| Doc. 10 | Vue d'ensemble, façade antérieure. | 91511188X |
| Doc. 11 | Façade antérieure. | 91511189X |
| Fig. 1 | Vue d'ensemble depuis l'entrée. | 97510550X |
| Fig. 2 | Logis dit "de l'abbesse", vue d'ensemble. | 97510527X |
| Fig. 3 | Le bâtiment principal, façade côté cour d'entrée : les arcades du cloître ont été transformées en baies vitrées. | 97510549X |
| Fig. 4 | Le bâtiment principal, rez-de-chaussée : aile du cloître devenue couloir. | 97510522X |
| Fig. 5 | Le bâtiment principal, rez-de-chaussée : grand escalier menant aux | 97510524X |

étages.

| | | |
|---------|--|------------|
| Fig. 6 | Le bâtiment principal, cage du grand escalier. | 97510523X |
| Fig. 7 | Le bâtiment principal, 2ème étage : chapelle. | 97510525X |
| Fig. 8 | Le bâtiment principal, 2ème étage, chapelle : détail de l'ornementation. | 97510526X |
| Fig. 9 | Le bâtiment principal, côté parc. | 97510528X |
| Fig. 10 | Vue d'ensemble des bâtiments depuis les prés. | 97510548X |
| Fig. 11 | Entrée du jardin potager. | 97510547X |
| Fig. 12 | Le jardin potager (1). | 97510546X |
| Fig. 13 | Le jardin potager (2). | 97510545X |
| Fig. 14 | Le colombier, au delà du bâtiment principal côté parc. | 97510529X |
| Fig. 15 | Vue d'ensemble du bâtiment principal depuis le colombier. | 97510530X |
| Fig. 16 | Ferme de l'abbaye, entrée. | 97510551X |
| Fig. 17 | L'abbaye et sa ferme, vue aérienne (1). | 97510766XR |
| Fig. 18 | L'abbaye et sa ferme, vue aérienne (2). | 97510767XR |
| Fig. 19 | L'abbaye et sa ferme, vue aérienne (3). | 97510768XR |

Doc. 1 "Plan du rez de chaussée de l'abbaye royale d'Andecy"
(par Claude Louis d'Aviler, 1756)
(A.D. Marne, 14 B 40)

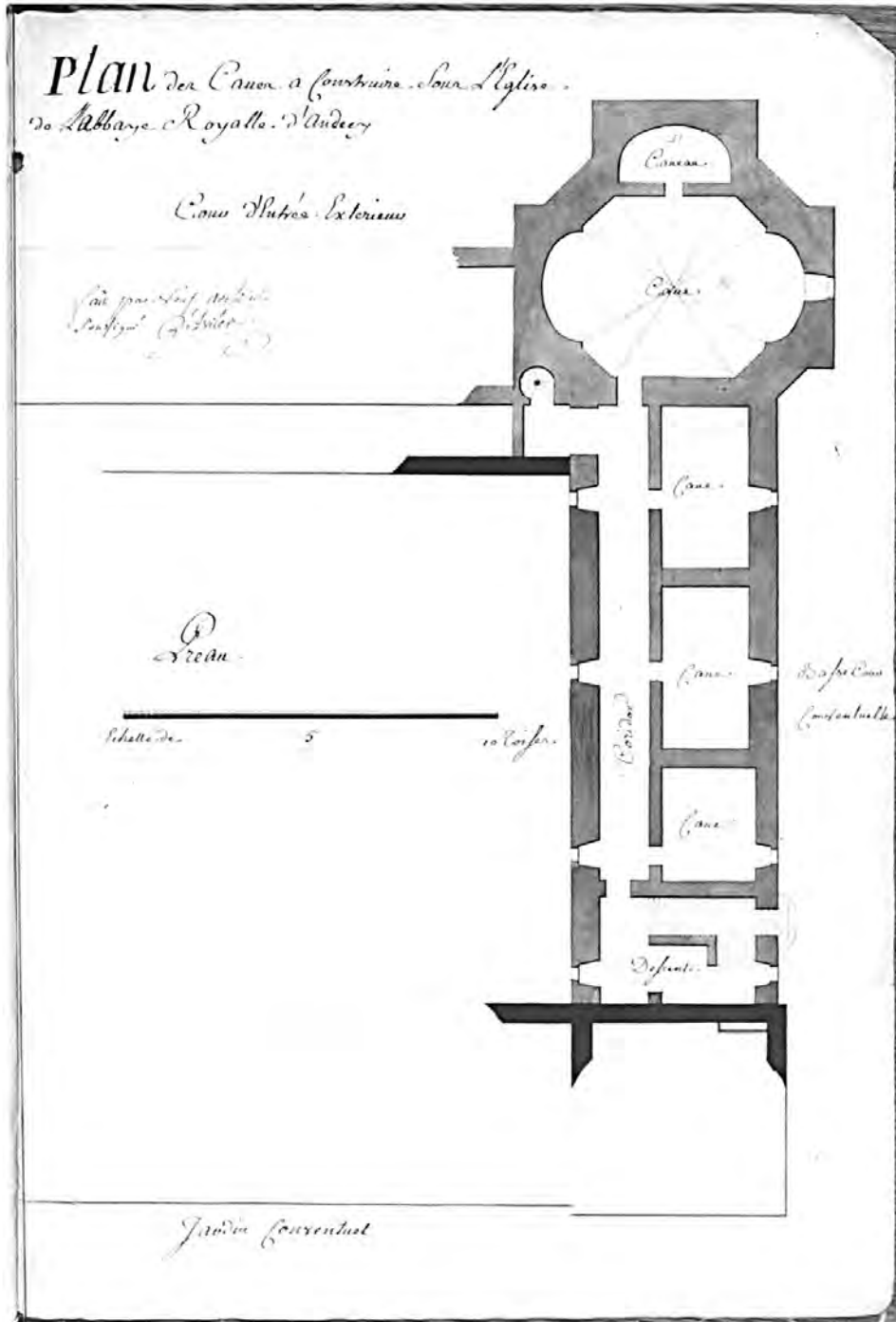
Repr. Inv. J. Philippot
94 51 343 X
94 51 344 XA



Doc. 4

"Plan des caves à construire sous l'église de l'abbaye royale
d'Andecy" (par Claude Louis d'Aviler, 1756)
(A.D. Marne, 14 B 40)

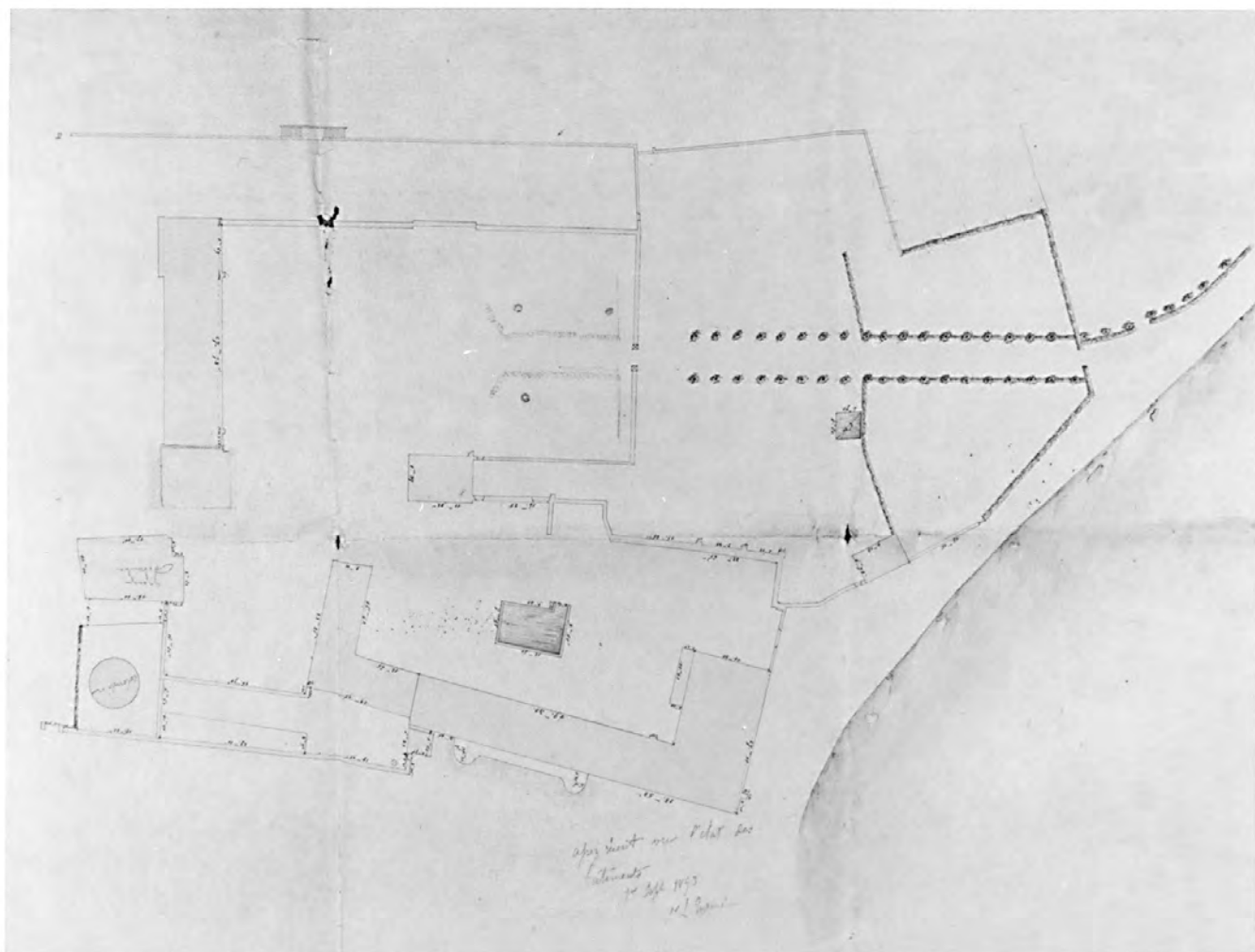
Repr. Inv. J. Philippot
94 51 345 X
94 51 346 XA



Doc. 5

Plan des bâtiments vers le 2ème quart du 19ème siècle
(A.D. Marne, 66 H 9 pièce 15)

Repr. Inv. J. Philippot
93 51 264 X
93 51 271 XA



Doc. 6 Vue d'ensemble, au début du siècle, d'après une carte postale ancienne Repr. Inv. J.Philippot
(A.D.Marne, série Fi) 91 51 01185 X



Doc. 7 Vue d'ensemble, au début du siècle
(A.D.Marne, série Fi)

Repr.Inv. J.Philippot
91 51 01186 X



Doc. 8 Vue d'ensemble, au début du siècle
(A.D.Marne, série Fi)

Repr.Inv. J.Philippot
91 51 01184 X



Farthouat, 132, Rue de Bègles, Bordeaux
152 Ancienne abbaye royale (Bénédictines) d'ANDECY fondée en 1136

Doc. 3 Vue d'ensemble, au début du siècle, d'après une carte postale ancienne Repr. Inv. J. Philippot
(A.D. Marne, série Fi) 91 51 01187 X

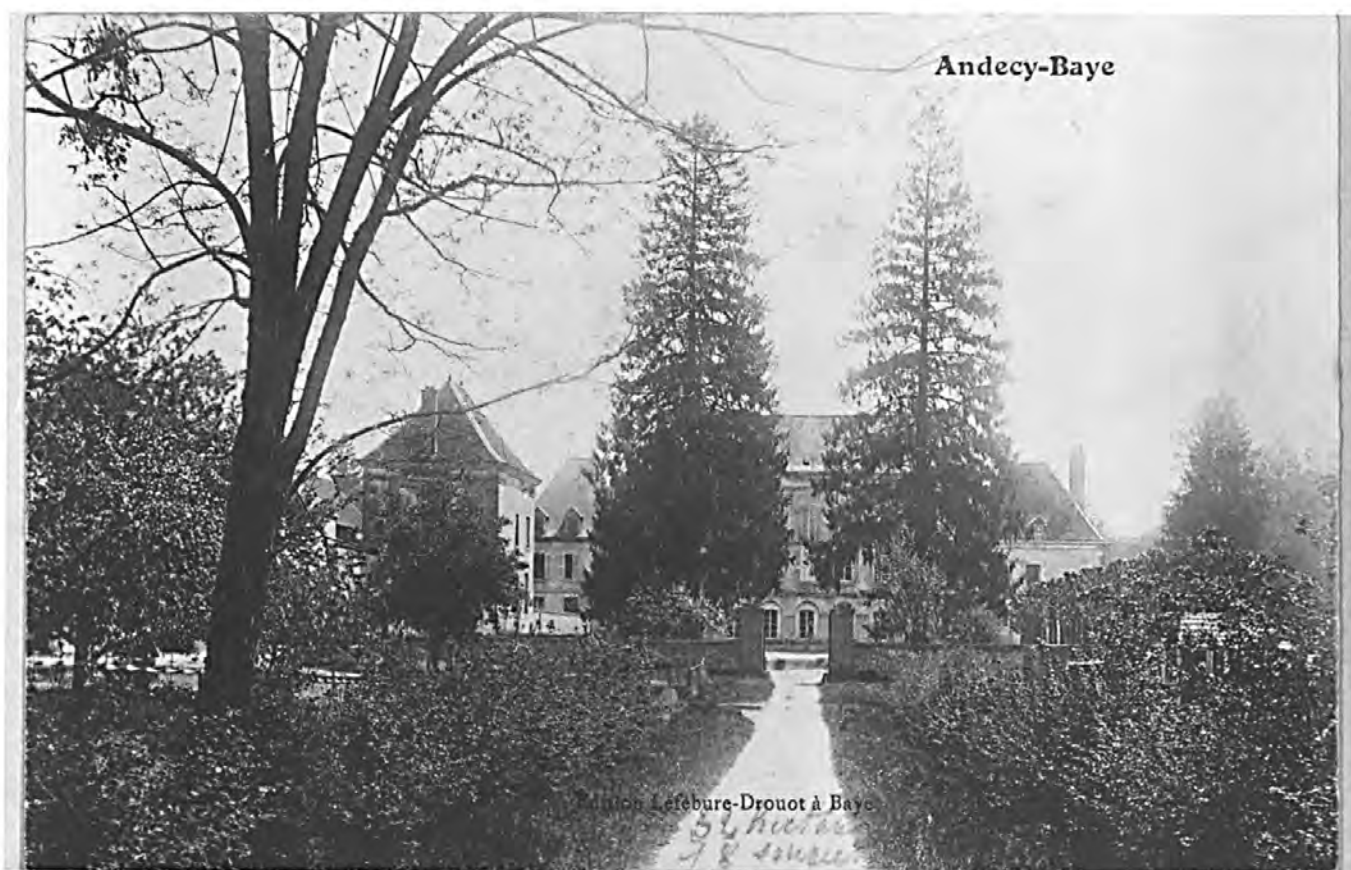






Fig. 1 Vue d'ensemble depuis l'entrée

Phot. Inv. J.Philippot
97 51 550 X



Fig. 2 Logis dit "de l'abbesse", vue d'ensemble

Phot. Inv. J.Philippot
97 51 527 X



Fig. 3 Le bâtiment principal, façade côté cour d'entrée : les arcades du cloître ont été transformées en baies vitrées

Phot. Inv. J.Philippot
97 51 549 X



Fig. 4 Le bâtiment principal, rez-de-chaussée : aile du cloître devenue couloir

Phot. Inv. J.Philippot
97 51 522 X



Fig. 5 Le bâtiment principal, rez-de-chaussée : grand escalier menant aux étages

Phot. Inv. J.Philippot
97 51 524 X



Fig. 6 Le bâtiment principal, cage du grand escalier

Phot. Inv. J.Philippot
97 51 523 X



Fig. 7 Le bâtiment principal, 2ème étage : chapelle

Phot. Inv. J.Philippot
97 51 525 X



Fig. 8 Le bâtiment principal, 2ème étage, chapelle : détail de l'ornementation Phot. Inv. J.Philippot
97 51 526 X



Fig. 9 Le bâtiment principal, côté parc

Phot. Inv. J.Philippot
97 51 528 X



Fig. 10 Vue d'ensemble des bâtiments depuis les prés

Phot. Inv. J.Philippot
97 51 548 X



Fig. 11 Entrée du jardin potager

Phot. Inv. J.Philippot
97 51 547 X



Fig. 12 Le jardin potager (1)

Phot. Inv. J.Philippot
97 51 546 X



Fig. 13 Le jardin potager (2)

Phot. Inv. J.Philippot
97 51 545 X



Fig. 14 Le colombier, au delà du bâtiment principal côté parc

Phot. Inv. J.Philippot
97 51 529 X
99 51 367 X A
99 51 368 X A



Fig. 15 Vue d'ensemble du bâtiment principal depuis le colombier

Phot. Inv. J.Philippot
97 51 530 X

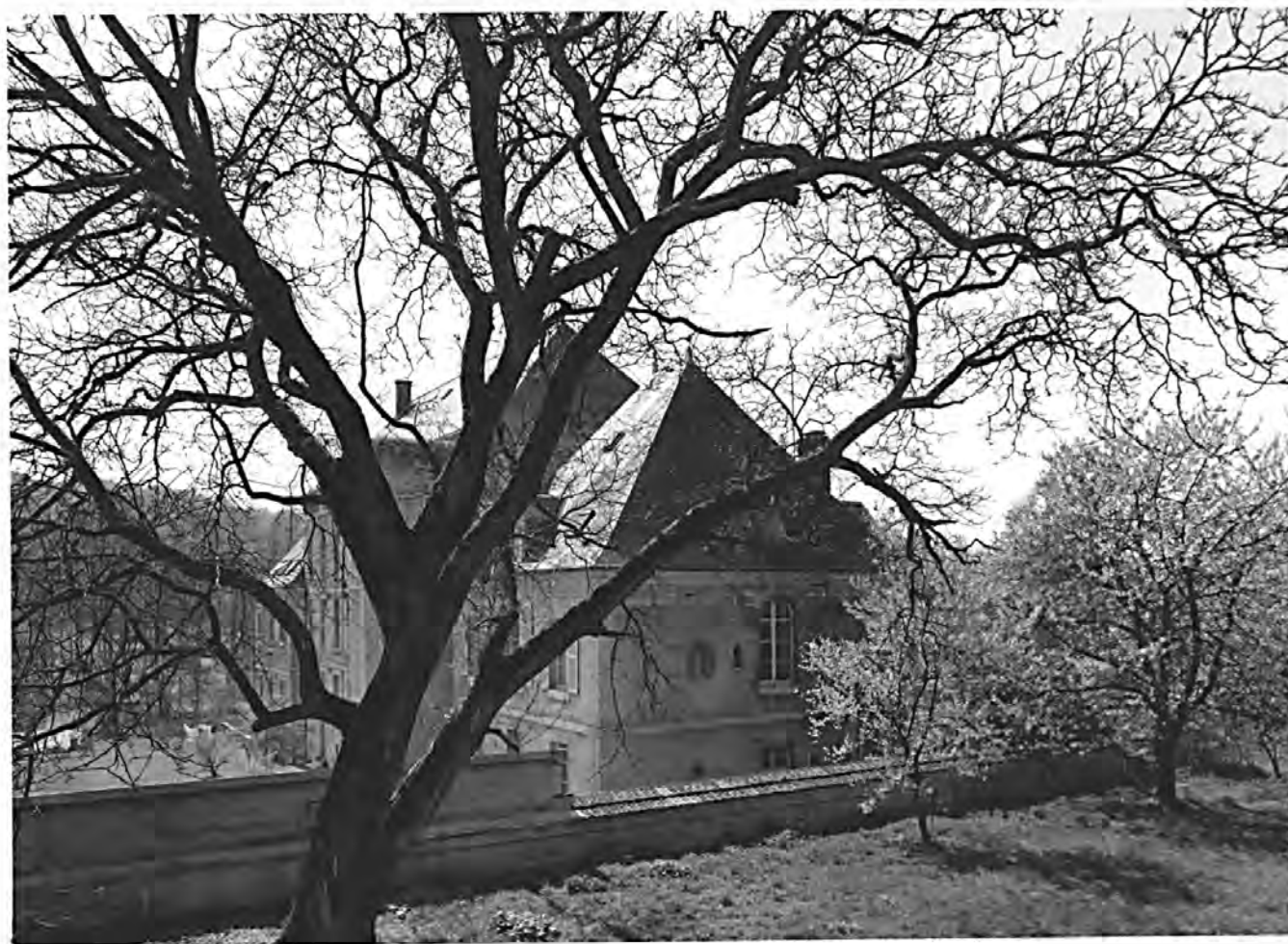


Fig. 16 Ferme de l'abbaye, entrée

Phot. Inv. J.Philippot
97 51 551 X



Fig. 17 L'abbaye et sa ferme, vue aérienne (1)

Phot. Inv. J.Philippot
97 51 766 XR



Fig. 18 L'abbaye et sa ferme, vue aérienne (2)

Phot. Inv. J.Philippot
97 51 767 XR

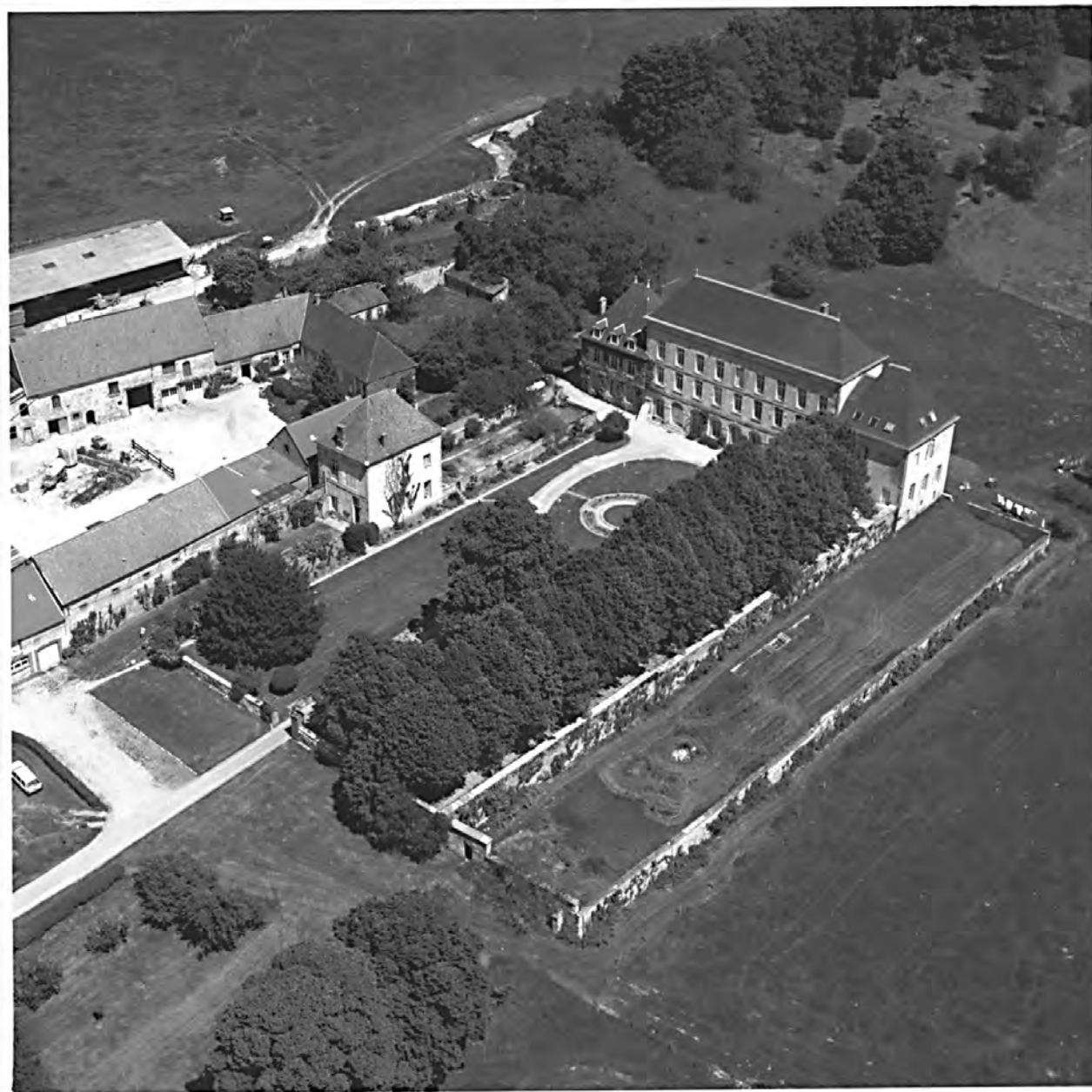


Fig. 19 L'abbaye et sa ferme, vue aérienne (3)

Phot. Inv. J.Philippot
97 51 768 XR

